

Réfection d'une toiture après sinistre - EPHAD de Coublevie

414 chemin des dominicains

38500 COUBLEVIE



MAITRE D'OUVRAGE
CHU GRENOBLE ALPES
CS 10217
38043 GRENOBLE Cedex 9
Tél : 04 76 76 75 75

Lot n°3 : SOLS SOUPLES

CCTP

ARCHITECTE :

Groupe EOLE
49 Rue Aimé Bouchayer
38170 Seyssinet Pariset
Tél : 04 76 44 67 35
Mél : info@groupe-eole.com

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

A.N.M Ingénierie
10 rue des marmottes
38500 VOIRON
Tél : 07 83 33 29 72
Mél : n.monteiller@anm-ing.fr

Dossier	25-27
Date	25/06/2026
Phase	DCE
Indice	A

Sommaire

1 GENERALITES - REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES.....	9
1.1 Prescriptions Techniques Générales.....	9
1.1.1 Dispositions Générales.....	9
1.2 Prescriptions Techniques Particulières.....	9
1.2.1 Documents de référence contractuels.....	9
1.2.1.1 Généralités.....	9
1.2.1.2 Dtu et normes dtu.....	9
1.2.1.3 Normes.....	10
1.2.1.3.1 Classification des normes.....	10
1.2.1.3.2 Revêtements de sol résilients.....	10
1.2.1.3.3 Revêtements de sol liège.....	11
1.2.1.3.4 Revêtements de sol caoutchouc.....	11
1.2.1.3.5 Revêtements de sol linoléum.....	11
1.2.1.3.6 Revêtements de sol de salles sportives.....	11
1.2.1.3.7 Matériaux pour chapes aux liants hydrauliques.....	11
1.2.1.3.8 Adjuvants pour mortiers de chape.....	11
1.2.1.3.9 Adhésifs et colles.....	12
1.2.1.3.10 Comportement électrostatique des revêtements de sols.....	12
1.2.1.3.11 Isolation acoustique des planchers.....	12
1.2.1.3.12 Normes diverses.....	12
1.2.2 Spécifications et prescriptions générales.....	13
1.2.2.1 État du chantier.....	13
1.2.2.2 Conditions minimales d'intervention.....	13
1.2.2.3 Reconnaissance des supports.....	13
1.2.2.3.1 Supports neufs.....	13
1.2.2.3.2 Marches d'escaliers.....	13
1.2.2.3.3 Supports verticaux.....	14
1.2.2.3.4 Chapes et dalles rapportées.....	14
1.2.2.3.5 Planchers surélevés.....	14
1.2.2.3.6 Planchers.....	14
1.2.2.3.7 Supports à base de bois ou panneaux à base de bois.....	14
1.2.2.3.8 Dallages sur terre-plein.....	14
1.2.2.3.9 Supports à base de liants hydrauliques.....	14
1.2.2.3.10 Supports anciens.....	15
1.2.2.4 Travaux préparatoires.....	15
1.2.2.4.1 Préparation des supports neufs.....	15
1.2.2.4.2 Plats de marches dans les escaliers en béton.....	15
1.2.2.4.3 Transitions entre deux revêtements.....	15
1.2.2.4.4 Joints de fractionnement et de construction.....	15
1.2.2.4.5 Supports neufs verticaux à base de liants hydrauliques.....	16
1.2.2.4.6 Joints du support.....	16
1.2.2.4.7 Supports neufs à base de bois ou panneaux à base de bois.....	16
1.2.2.4.8 Traitement des fissures comprises entre 0,3 et 0,8 mm.....	16
1.2.2.4.9 Supports neufs à base de liants hydrauliques.....	16
1.2.2.4.10 Préparation des supports anciens.....	16
1.2.2.4.11 Sols en pvc compacts lés.....	16

1.2.2.4.12 Peinture de sol.....	16
1.2.2.4.13 Dalles plastiques semi-flexibles collées.....	16
1.2.2.4.14 Revêtements céramiques et assimilés, pierres naturelles et granito à liants hydrauliques.....	17
1.2.2.4.15 Chapes fluides à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu.....	17
1.2.2.4.16 Supports anciens à base de bois ou panneaux à base de bois.....	17
1.2.2.4.17 Supports anciens à base de liants hydrauliques.....	17
1.2.2.4.18 Primaire avant l'enduit de préparation de sol.....	17
1.2.2.4.19 Enduit de préparation de sol.....	17
1.2.3 Prescriptions de mise en œuvre des revêtements.....	17
1.2.3.1 Disposition des lés.....	17
1.2.3.2 Disposition des dalles et lames.....	18
1.2.3.3 Pose des revêtements en lés.....	18
1.2.3.3.1 Pose par collage en plein des revêtements de sol en pvc.....	18
1.2.3.3.2 Pose par collage en plein des revêtements de sol en linoléum.....	18
1.2.3.3.3 Pose par collage en plein des revêtements de sol en textile.....	18
1.2.3.3.4 Pose par collage en plein sur thibaude des revêtements de sol en textile.....	18
1.2.3.3.5 Pose tendue des revêtements de sol en textile.....	18
1.2.3.4 Pose des dalles et lames.....	19
1.2.3.4.1 Pose par collage en plein des revêtements de sol en pvc.....	19
1.2.3.4.2 Pose par collage en plein des revêtements de sol en linoléum.....	19
1.2.3.4.3 Pose par collage en plein des revêtements de sol en textile.....	19
1.2.3.4.4 Pose de dalles ou lames plombantes amovibles.....	19
1.2.3.5 Jonction entre les lés, dalles ou lames.....	19
1.2.3.5.1 Pour revêtement pvc.....	19
1.2.3.5.2 Pour revêtement linoléum.....	20
1.2.3.6 Jonction avec les appareils sanitaires.....	20
1.2.3.7 Traitement des rives, seuils, pénétrations.....	20
1.2.3.7.1 En locaux à présence occasionnelle d'eau.....	20
1.2.3.7.2 En locaux à présence d'eau fréquente.....	20
1.2.3.7.3 En locaux à présence d'eau prolongée.....	20
1.2.3.8 Prescriptions particulières pour la pose en escalier.....	20
1.2.3.9 Prescriptions particulières relatives à la pose des revêtements de sol pvc à propriétés électriques.....	21
1.2.3.9.1 Revêtements dissipateurs (dif).....	21
1.2.3.9.2 Revêtements de sol conducteurs (ecf).....	21
1.2.3.10 Prescriptions particulières en cas de joint de fractionnement thermique ou de dilatation.....	21
1.2.3.11 Caractéristiques des revêtements de sols finis.....	21
1.2.3.12 Protection des revêtements finis.....	21
1.2.3.13 Entretien.....	22
1.2.4 Prescriptions concernant les produits et matériaux.....	22
1.2.4.1 Règlement européen produits de construction - marquage ce.....	22
1.2.4.2 Produits et procédés innovants.....	22
1.2.4.3 Certifications et classements.....	23
1.2.4.3.1 Exigences de qualité pour les revêtements de sols résilients.....	23
1.2.4.3.2 Exigences de qualité pour les revêtements de sol textiles.....	24
1.2.4.3.3 Exigences de qualité pour les moquettes touffetées et tissées en lés.....	24

1.2.4.3.4 Exigences de qualité pour les enduits de sol.....	25
1.2.4.3.5 Classement upec.....	26
1.2.4.4 Prescriptions environnementales concernant les produits et équipements.....	26
1.2.4.4.1 Évaluation de la circularité des produits et équipements.....	26
1.2.4.5 Nature et qualité des matériaux et produits en général.....	26
1.2.4.6 Choix des produits.....	26
1.2.4.7 Contrôle et réception des matériaux sur chantier.....	26
1.2.4.8 Échantillons.....	27
1.2.4.9 Choix des teintes et/ou décors.....	27
1.2.4.10 Colles, adhésifs, résines, primaires, mastics, etc.....	27
1.2.4.11 Protection des ouvrages accessoires métalliques.....	27
1.2.4.12 Réaction au feu des revêtements.....	27
1.3 Manutention et Moyen d'accès	27
1.3.1 Manutention - Échafaudages - Agrès - Moyens de Levage.....	27
1.3.2 Moyen d'accès.....	27
1.3.3 Échafaudage Propre.....	28
2 Description des ouvrages : Phase 1 - Couloir, CH 11, CH 09	28
2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	28
2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	28
2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	28
2.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	29
2.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	29
3 Description des ouvrages : PSE n°3 revêtement sol / mur PVC pour une chambre (Option 3 : TRAVAUX INTERIEURS 1 CHAMBRE).....	30
3.1 Revêtement de sol chambre.....	30
3.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	30
3.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	30
3.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	30
3.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	31
3.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	31
3.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	31
3.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	31
3.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	32
3.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	32
3.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	32
3.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	33
3.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	33
3.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	34

3.3 Revêtement mural salle d'eau.....	34
3.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	34
3.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	34
3.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	34
4 Description des ouvrages : PSE n°4 revêtement sol / mur PVC pour deux chambres (Option 4 : TRAVAUX INTERIEURS 2 CHAMBRES).....	35
4.1 Revêtement de sol chambre.....	35
4.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	35
4.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	35
4.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	35
4.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	36
4.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	36
4.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	37
4.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	37
4.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	37
4.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	37
4.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	37
4.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	38
4.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	38
4.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	39
4.3 Revêtement mural salle d'eau.....	39
4.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	39
4.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	39
4.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	39
5 Description des ouvrages : PSE n°5 revêtement sol / mur PVC pour trois chambres (Option 5 : TRAVAUX INTERIEURS 3 CHAMBRES).....	40
5.1 Revêtement de sol chambre.....	40
5.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	40
5.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	40
5.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	40
5.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	41
5.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	41
5.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	42
5.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	42
5.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	42
5.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	42

5.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	42
5.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	43
5.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	43
5.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	44
5.3 Revêtement mural salle d'eau.....	44
5.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	44
5.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	44
5.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	44
6 Description des ouvrages : PSE n°6 revêtement sol / mur PVC pour quatre chambres (Option 6 : TRAVAUX INTERIEURS 4 CHAMBRES).....	45
6.1 Revêtement de sol chambre.....	45
6.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	45
6.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	45
6.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	45
6.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	46
6.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	46
6.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	47
6.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	47
6.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	47
6.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	47
6.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	47
6.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	48
6.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	48
6.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	49
6.3 Revêtement mural salle d'eau.....	49
6.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	49
6.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	49
6.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	49
7 Description des ouvrages : PSE n°7 revêtement sol / mur PVC pour cinq chambres (Option 7 : TRAVAUX INTERIEURS 5 CHAMBRES).....	50
7.1 Revêtement de sol chambre.....	50
7.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	50
7.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	50

7.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	50
7.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	51
7.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	51
7.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	52
7.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	52
7.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	52
7.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	52
7.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	52
7.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	53
7.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	53
7.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	54
7.3 Revêtement mural salle d'eau.....	54
7.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	54
7.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	54
7.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	54
8 Description des ouvrages : PSE n°8 revêtement sol / mur PVC pour six chambres (Option 8 : TRAVAUX INTERIEURS 6 CHAMBRES).....	55
8.1 Revêtement de sol chambre.....	55
8.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	55
8.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	55
8.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	55
8.1.4 Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	56
8.1.5 Remontée de sol en plinthe avec profil de finition.....	56
8.2 Revêtement de sol salle d'eau.....	57
8.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe.....	57
8.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité.....	57
8.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant.....	57
8.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	57
8.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant.....	58
8.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité.....	58
8.2.7 Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent.....	59
8.3 Revêtement mural salle d'eau.....	59
8.3.1 Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage).....	59

8.3.2 Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC.....	59
8.3.3 Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent	59

1 GENERALITES - REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

1.1 Prescriptions Techniques Générales

1.1.1 Dispositions Générales

L'Entreprise titulaire du présent lot devra se conformer aux stipulations du lot 00 C.C.T.C (Cahier des Clauses techniques Communes) - Généralités applicables à tous les lots, du CCAP et du PGC qui font partie intégrante de son marché et de ses obligations.

1.2 Prescriptions Techniques Particulières

1.2.1 Documents de référence contractuels

1.2.1.1 Généralités

Les « Documents de référence contractuels » applicables aux travaux du présent marché sont notamment les suivants, sans que cette énumération ne soit exhaustive.

Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et des documents réglementaires qui leur sont applicables, dont notamment tous les documents suivants, sans que cette énumération ne soit exhaustive :

le Code civil

le Code de la construction et de l'habitation

le Code général des collectivités territoriales

le Code des communes

le Code de la santé publique

le Code de l'environnement

le Code de l'urbanisme

le Code rural

le Code du travail

tous les autres codes applicables

le Règlement sanitaire national et/ou départemental

la Réglementation sécurité incendie

la Réglementation accessibilité

les textes concernant les déchets de chantier et les bruits de chantier

les textes concernant le respect de l'environnement pendant les travaux

les textes concernant les conséquences sur l'environnement des travaux du présent marché

etc.

ainsi que tous les documents énumérés ci-dessous.

1.2.1.2 Dtu et normes dtu

NF DTU 21 (P18-201) : Exécution des ouvrages en béton

NF DTU 21 P1-1 (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P18-201-1-1).

NF DTU 21 P1-2 (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P18-201-1-2).

NF DTU 21 P2 (juin 2017) : Travaux de bâtiment - Exécution des ouvrages en béton - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales type (Indice de classement : P18-201-2).

NF DTU 26.2 (P14-201) : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques

NF DTU 26.2 P1-1 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques types + Amendement A1 (Mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-1)

NF DTU 26.2 P1-2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux + Amendement A1 (Mai 2015) (Indice de classement : P14-201-1-2)

NF DTU 26.2 P2 (avril 2008) : Travaux de bâtiment - Marchés privés - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types + Amendement A1 (Mai 2015) (Indice de classement : P14-201-2).

NF DTU 53.12 (P62-207) : Préparation du support et revêtements de sols souples

NF DTU 53.12 P1-1-1 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-1-1 : Préparation de supports destinés à être revêtus - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P62-207-1-1-1)

NF DTU 53.12 P1-1-2 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-1-2 : Revêtements de sol textiles - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P62-207-1-1-2)

NF DTU 53.12 P1-1-3 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-1-3 : Revêtements de sol collés PVC - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P62-207-1-1-3)

NF DTU 53.12 P1-1-4 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-1-4 : Revêtements de sol collés en linoléum - Cahier des clauses techniques types (Indice de classement : P62-207-1-1-4)

NF DTU 53.12 P1-2 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux (Indice de classement : P62-207-1-2)

NF DTU 53.12 P2 (décembre 2020) : Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples - Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales types (Indice de classement : P62-207-2)

DTU 65.7 (P52-302) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton

DTU 65.7 (NF P52-302-1) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton - Partie 1 : Cahier des clauses techniques + Amendement A1 (septembre 1999) (Indice de classement : P52-302-1)

DTU 65.7 (NF P52-302-2) (mai 1993) : Exécution de planchers chauffants par câbles électriques enrobés dans le béton -

Partie 2 : Cahier des clauses spéciales (Indice de classement : P52-302-2)

1.2.1.3 Normes

1.2.1.3.1 Classification des normes

NF EN : norme française homologuée provenant d'une norme européenne
NF EN ISO : norme française homologuée provenant d'une norme européenne qui a une origine internationale
NF ISO : norme française homologuée d'origine internationale
NF : norme française
CEI : norme européenne (Commission Electrotechnique Internationale).
Remarque : l'intégralité des textes des normes citées ci-dessous est disponible auprès de l'AFNOR (www.afnor.fr).

1.2.1.3.2 Revêtements de sol résilients

NF EN 12466 (P62-000) - Juin 98 - Revêtements de sol résilients - Vocabulaire.
NF EN 15398 (P62-004) - Mars 2020 - Revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés et modulaires à verrouillage mécanique (MMF)- Symboles normalisés de revêtements de sol
NF EN 424 (P62-101) - Fév. 02 - Revêtements de sols résilients - Détermination de l'action du déplacement simulé d'un pied de meuble
NF EN 425 (P62-102) - Juil. 02 - Revêtements de sol résilients et stratifiés - Essai de la chaise à roulettes
NF EN ISO 24341 (P62-103) - Avril. 12 - Revêtements de sol résilients et textiles - Détermination de la longueur, de la largeur et de la rectitude des lés
NF EN ISO 24342 (P62-104) - Décembre 2018 - Revêtements de sol résilients ou textiles - Détermination de la longueur des bords, de la rectitude des arêtes et de l'équerrage des dalles + Amendement A1 (Mars 13)
NF EN ISO 24345 (P62-108) - Avril 12 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance au pelage
NF EN 432 (P62-109) - Oct. 94 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la force de cisaillement
NF EN ISO 23999 (P62-111) - Août 2018 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la stabilité dimensionnelle et de l'incurvation après exposition à la chaleur
NF EN 660-1 (P62-114-1) - Juil. 99 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance à l'usure - Partie 1 : essai de Stuttgart.+ Amendement A1 (Sept. 03)
NF EN 660-2 (P62-114-2) - Juil. 99 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance à l'usure - Partie 2 : essai de Frick-Taber.+ Amendement A1 (Sept. 03)
NF EN 661 (P62-115) - Mars 95 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la propagation de l'eau
NF EN 664 (P62-117) - Mars 95 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la perte de matières volatiles
NF EN 665 (P62-118) - Mars 95 - Revêtements de sol résilients - Détermination de l'exsudation de plastifiants
NF EN 666 (P62-119) - Mars 95 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la gélification
NF EN 663 (P62-120) - Mars 95 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la profondeur conventionnelle du décor
NF EN 1815 (P62-122) - Mars 98 - Revêtements de sol résilients et textiles - Évaluation de la propension à l'accumulation de charges électrostatiques
NF EN 1818 (P62-123) - Déc. 98 - Revêtements de sols résilients - Détermination de l'effet de roulettes fortement chargées
NF EN 1081+A1 (P62-125) - Septembre 2020 - Revêtements de sol résilients, stratifiés et multicouches modulaires - Détermination de la résistance électrique
NF EN 13893 (P62-127) - Janv. 03 - Revêtements de sol résilients, stratifiés et textiles - Détermination du coefficient de frottement dynamique sur la surface des sols secs
NF EN 684 (P62-128) - Fév. 96 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance de la soudure
NF EN 1399 (P62-134) - Déc. 97 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la résistance aux brûlures de cigarettes et aux cigarettes écrasées
NF EN 650 (P62-301) - Nov. 12 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support de jute ou de polyester avec envers en polychlorure de vinyle - Spécifications
NF EN 651 (P62-302) - Juin 11 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse - Spécifications
NF EN 652 (juin 2011) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support à base de liège - Spécifications (Indice de classement : P62-303)
NF EN ISO 26986 (février 2013) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol amortis à base de polychlorure de vinyle expansé - Spécifications (Indice de classement : P62-304)
NF EN ISO 10595 (février 2013) : Revêtements de sol résilients - Carreaux semi-flexibles/vinyle (VCT) en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications (Indice de classement : P62-305)
NF EN 13413 (P62-306) - Fév. 02 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur semelle en fibre minérale - Spécifications
NF EN 13553 (P62-307) - Sept 17 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle pour zones humides spéciales - Spécifications
NF EN 13845 (P62-308) - Août 2017 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol en chlorure de polyvinyle à résistance accrue au glissement - Spécification
NF EN 14085 (P62-309) - Mai 10 - Revêtements de sols résilients - Spécification des panneaux de plancher pour pose flottante
NF EN 14565 (P62-310) - Août 2019 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polymères thermoplastiques synthétiques - Spécification
NF EN ISO 10582 (janvier 2018) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications (Indice de classement : P62-312)
NF EN ISO 10581 (février 2020) : Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes en poly(chlorure de vinyle) - Spécifications (Indice de classement : P62-313)

NF EN 655 (janvier 2012) : Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications (Indice de classement : P62-400)

1.2.1.3.3 **Revêtements de sol liège**

NF EN 672 (P62-124) - Mars 97 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la masse volumique d'aggloméré de liège
NF EN 12105 (P62-126) - Déc. 98 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la teneur en eau de l'aggloméré de liège
NF EN 652 (P62-303) - Juin 11 - Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur support à base de liège - Spécifications
NF EN 655 (P62-400) - Janv. 12 - Revêtements de sol résilients - Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de polychlorure de vinyle - Spécifications
NF EN 12103 (P62-402) - Sept. 99 - Revêtements de sol résilients - Sous-couches en aggloméré de liège - Spécification.
NF EN 12104 (P62-403) - Décembre 2018 - Revêtements de sol résilients - Dalles en aggloméré de liège - Spécification
NF EN 12455 (P62-404) - Déc. 99 - Revêtements de sol résilients - Spécifications pour les sous-couches de composition de liège

1.2.1.3.4 **Revêtements de sol caoutchouc**

NF EN 1816 (P62-200) - Avril 2020 - Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse avec semelle en mousse
NF EN 1817 (P62-201) - Avril 2020 - Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc lisse
NF EN 12199 (P62-204) - Avril 2020 - Revêtements de sol résilients - Spécifications des revêtements de sol homogènes et hétérogènes en caoutchouc à relief
NF EN 14521 (P62-205) - Sept. 04 - Revêtements de sol résilients - Spécification des revêtements de sol lisses en caoutchouc avec ou sans sous-couche en mousse et avec couche décorative

1.2.1.3.5 **Revêtements de sol linoléum**

NF EN 686 (P62-501) - Juin 2019 - Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur sous-couche en mousse
NF EN 687 (P62-502) - Mai 2019 - Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum uni et décoratif sur support en composition de liège
NF EN 688 (P62-503) - Juil. 11 - Revêtements de sol résilients - Spécifications pour le linoléum sur liège
NF EN 669 (P62-505) - Déc. 97 - Revêtements de sol résilients - Détermination de la stabilité dimensionnelle des dalles de linoléum due aux variations de l'humidité atmosphérique

1.2.1.3.6 **Revêtements de sol de salles sportives**

NF EN 14837 (P90-139) - Août 06 - Sols sportifs - Détermination de la glissance
NF EN 14904 (P90-143) - Juin 06 - Sols sportifs - Sols multi-sports intérieurs - Spécification
NF P90-202 (P90-202) - Avril 09 - Salles sportives - Supports de revêtements des sols sportifs - Mise en œuvre

1.2.1.3.7 **Matériaux pour chapes aux liants hydrauliques**

NF EN 13813 (juin 2003) : Matériaux de chape et chapes - Matériaux de chapes - Propriétés et exigences (Indice de classement : P14-203)
P18-302 (P18-302) - Déc. 91 - Granulats - Laitier cristallisé de haut-fourneau
NF P18-309 (P18-309) - Déc. 82 - Granulats - Granulats d'argile ou de schiste expansés fabriqués en four rotatif destinés à la confection de bétons
NF P18-508 (P18-508) - Janv. 12 - Additions pour béton hydraulique - Additions calcaires - Spécifications et critères de conformité
NF P18-509 (P18-509) - Sept. 12 - Additions pour béton hydraulique - Additions siliceuses - Spécifications et critères de conformité
NF EN 12620+A1 (P18-601) - Juin 08 - Granulats pour béton

1.2.1.3.8 **Adjuvants pour mortiers de chape**

NF EN 1015-1 (P12-301) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 1 : détermination de la répartition granulométrique (par tamisage).+ Amendement A1 (Mai 07)
NF EN 1015-2 (P12-302) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 2 : échantillonnage global des mortiers et préparation des mortiers pour essai + Amendement A1 (Mai 07)
NF EN 1015-3 (P12-303) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 3 : détermination de la consistance du mortier frais (avec une table à secousses) + Amendement A1 (Mai 04) + Amendement A2 (Mai 07)
NF EN 1015-4 (P12-304) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 4 : détermination de la consistance des mortiers frais (par pénétration du piston).
NF EN 1015-6 (P12-306) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 6 : Détermination de la masse volumique apparente du mortier frais + Amendement A1 (Mai 07)
NF EN 1015-7 (P12-307) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 7 : détermination de la teneur en air du mortier frais.
NF EN 1015-9 (P12-309) - Sept. 00 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 9 : détermination de la durée pratique d'utilisation (DPU) et du temps ouvert (TO) du mortier frais + Amendement A1 (Mai 07)
NF EN 1015-10 (P12-310) - Sept. 00 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 10 : détermination de la masse volumique apparente sèche du mortier durci + Amendement A1 (Mai 07)
NF EN 1015-11 (P12-311) - Novembre 2019 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 11 : détermination de la résistance en flexion et en compression du mortier durci

NF EN 1015-12 (P12-312) – Juillet 2016 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 12 : détermination de l'adhérence des mortiers d'enduit durcis appliqués sur supports
NF EN 1015-17 (P12-317) - Fév. 01 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 17 : détermination de la teneur en chlorure soluble des mortiers frais + Amendement A1 (Fév. 05)
NF EN 1015-18 (P12-318) - Mai 03 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 18 : détermination du coefficient d'absorption d'eau par capillarité du mortier durci
NF EN 1015-19 (P12-319) - Oct. 99 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonnerie - Partie 19 : détermination de la perméabilité à la vapeur d'eau des mortiers d'enduits durcis + Amendement A1 (Fév. 05)
NF EN 1015-21 (P12-321) - Mai 03 - Méthodes d'essai des mortiers pour maçonneries - Partie 21 : détermination de la compatibilité des mortiers d'enduit extérieur mono-couche avec les supports
NF EN 480-10 (P18-310-10) - Nov. 09 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 10 : détermination de la teneur en chlorure soluble dans l'eau
NF EN 480-11 (P18-310-11) - Janv. 06 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 11 : détermination des caractéristiques des vides d'air dans le béton durci
NF EN 480-12 (P18-310-12) - Mars 06 - Adjuvants pour béton, mortiers et coulis - Méthodes d'essai - Partie 12 : détermination de la teneur en alcalis dans les adjuvants
NF EN 480-14 (P18-310-14) - Déc. 06 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essais - Partie 14 : détermination de l'effet sur la tendance à la corrosion de l'acier pour armature au moyen d'un essai électrochimique potentiostatique
NF EN 480-2 (P18-310-2) – Novembre 2006 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes essai - Partie 2 : détermination du temps de prise
NF EN 480-4 (P18-310-4) - Janv. 06 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 4 : détermination du ressuage du béton
NF EN 480-5 (P18-310-5) - Janv. 06 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 5 : détermination de l'absorption capillaire
NF EN 480-6 (P18-310-6) - Janv. 06 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 6 : analyse infrarouge

NF EN 480-8 (P18-310-8) - Juil. 12 - Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai - Partie 8 : détermination de l'extrait sec conventionnel
NF EN 934-2+A1 (P18-341-2) - Août 12 - Adjuvants pour bétons, mortier et coulis - Partie 2 : adjuvants pour béton - Définitions, exigences, conformité, marquage et étiquetage
NF P18-370 (P18-370) - Juil. 13 - Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Définition, spécifications et marquage
NF P18-371 (P18-371) - Juil. 13 - Adjuvants - Produits de cure pour bétons et mortiers - Détermination du coefficient de protection

1.2.1.3.9 Adhésifs et colles

NF EN 1770 (P18-939) - Juin 98 - Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthodes d'essais
NF T76-011 (T76-011) - Août 80 - Adhésifs - Classification des principaux adhésifs
NF T76-129 (T76-129) - Nov. 89 - Adhésifs pour revêtements de sols - Caractéristiques et désignation de l'outillage d'application - Spatules crantées.
NF T76-131 (T76-131) - Nov. 89 - Adhésifs pour revêtements flexibles de sols plastiques - Liste de méthodes d'essais de caractérisation
NF EN 1902 (T76-404) - Juill. 15 - Adhésifs - Méthode d'essai des adhésifs pour revêtements muraux et de sol - Essai de fluage sous contrainte de cisaillement

1.2.1.3.10 Comportement électrostatique des revêtements de sols

NF EN 61340-4-1 (C20-790-4-1) - Juil. 04 - Électrostatique - Partie 4-1 : méthodes d'essai normalisées pour des applications spécifiques - Résistance électrique des revêtements de sol et des sols finis + Amendement A1 (Sept. 15)
NF EN 61340-4-5 (C20-790-4-5) – Mars 2018 - Électrostatique - Partie 4-5 : méthodes d'essai normalisées pour des applications spécifiques - Méthode de caractérisation de la protection électrostatique des chaussures et des revêtements de sol par rapport à une personne

1.2.1.3.11 Isolation acoustique des planchers

NF EN ISO 354 (septembre 2004) : Acoustique - Mesurage de l'absorption acoustique en salle réverbérante (Indice de classement : S31-003)
NF EN ISO 717-1 (S31-032-1) - Mai 13 - Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 1 : isolement aux bruits aériens
NF EN ISO 717-2 (S31-032-2) - Mai 13 - Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction - Partie 2 : protection contre le bruit de choc
NF EN ISO 10140-1 (novembre 2016) : Acoustique - Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction - Partie 1 : règles d'application pour produits particuliers (Indice de classement : S31-049-1)

1.2.1.3.12 Normes diverses

NF EN 1008 (P18-211) - Juil. 03 - Eau de gâchage pour bétons - Spécifications d'échantillonnage, d'essais et d'évaluation de l'aptitude à l'emploi, y compris les eaux des processus de l'industrie du béton, telle que l'eau de gâchage pour béton
NF P92-501 (P92-501) - Déc. 95 - Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai par rayonnement applicable aux matériaux rigides ou rendus tels (matériaux de revêtement collés) de toute épaisseur et aux matériaux souples d'épaisseur supérieure à 5 mm
NF P92-506 (P92-506) - Déc. 85 - Bâtiment - Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au panneau radiant pour revêtements de sol

1.2.2 **Spécifications et prescriptions générales**

1.2.2.1 **État du chantier**

La pose des revêtements de sol ne pourra être effectuée que si les différentes conditions sont toutes satisfaites, sauf instructions différentes du maître d'œuvre.

Ces différentes conditions à satisfaire sont énumérées dans le NF DTU 53.12.

1.2.2.2 **Conditions minimales d'intervention**

A. Clos et couvert

Le clos et le couvert de l'ouvrage seront réalisés.

B. Éclairage

Les pièces à réaliser seront éclairées.

C. Travaux des autres corps d'état

Les travaux de gros œuvre, les enduits et raccords seront secs. Les travaux d'apprêt ou de peinture (incluant les finitions) seront terminés sur les plafonds, les huisseries et les murs.

Les appareils sanitaires auront été mis en place

sur supports bois et sulfate de calcium, le revêtement de sol sera mis en œuvre avant les appareils sanitaires afin d'assurer une protection maximale contre la pénétration d'eau.

L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage aura été vérifiée et la mise en eau effectuée.

Les portes laisseront le jeu nécessaire pour la pose de l'enduit de sol éventuel et du revêtement.

Les plinthes en bois auront été posées, traînées, et la couche d'impression appliquée.

Les socles et massifs prévus pour les canalisations traversantes ou les appareils sanitaires posés au sol seront terminés.

Les vides entre les supports horizontaux et verticaux auront été traités ainsi que toute ouverture pouvant laisser l'enduit de sol s'écouler dans un étage inférieur.

D. Températures et hygrométrie du local

La température du support devra être au moins supérieure ou égale à 10 °C et inférieure ou égale à 30 °C.

La température ambiante devra être au moins supérieure ou égale à 12 °C et inférieure ou égale à 30 °C

pour les revêtements de sols en linoléum, la température ambiante devra être au moins supérieure ou égale à 15 °C et inférieure ou égale à 30 °C. Pas de condensation au niveau du support (point de rosée). La température du support devra être supérieure à 3 °C au point de rosée

l'humidité relative ambiante sera inférieure ou égale à 65 %

pour les revêtements de sols en linoléum, l'humidité relative ambiante sera inférieure ou égale à 65 %.

E. Planchers chauffants

Le titulaire recevra du titulaire du Lot « Chauffage » un rapport de mise en chauffe avant la mise en œuvre du revêtement.

Il s'assurera que le plancher chauffant aura été mis en service et arrêté au minimum 48 h avant la mesure de l'humidité du support et avant la suite des travaux.

Les opérations de préparation du support devront reprendre les joints de fractionnement thermique et de dilatation du support.

1.2.2.3 **Reconnaissance des supports**

1.2.2.3.1 **Supports neufs**

La reconnaissance des supports en travaux neufs fera l'objet d'un relevé de contrôles réalisé contradictoirement en présence du maître d'ouvrage et/ou de son représentant, et sera inscrit sur le rapport qui leur sera transmis.

1.2.2.3.2 **Marches d'escaliers**

Le support sera plan, sec et lisse.

Les plats de marche et les contremarches devront présenter les mêmes tolérances que les autres supports à base de liants hydrauliques.

Les nez de marche et les fonds de marche devront être :

sans épaufrures, rectilignes, parallèles dans le cas d'escaliers à évolution droite

présenter des équerrages pour les fonds de marche et des arrondis uniformes pour les nez de marche d'un rayon de courbure minimum de 12 mm pour les marches qui recevront des marches intégrales.

Les nez de marches devront être non glissants et contrastés sur une largeur de 3 cm minimum.

Les conditions devront respecter les spécifications ci-dessus dans le cas contraire, le titulaire devra le notifier au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre.

1.2.2.3.3 **Supports verticaux**

Les supports verticaux destinés à recevoir les remontées en plinthe ou autres accessoires devront être sains, sec, propres et lisses.

Ils présenteront :

une planéité de 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm pour les ouvrages à base de plâtre

une finition courante pour les ouvrages à base de liants hydrauliques

une planéité de 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm pour les autres types d'ouvrages.

1.2.2.3.4 **Chapes et dalles rapportées**

Chapes adhérentes

dalles adhérentes

chapes sur isolant

chapes désolidarisées

dalles sur isolant

dalles désolidarisées

autre :

Dans les locaux à présence d'eau fréquente, les chapes ou dalles sur isolant sont réalisées sur sous-couches isolantes de classe SC 1 a1, SC1 a2, SC1 b1 et SC1 b2 selon la norme NF DTU 52.10.

1.2.2.3.5 **Planchers surélevés**

Les planchers surélevés seront exécutés conformément au NF DTU 57.1 :

avec une surface supérieure en panneaux de particules de bois agglomérés de haute densité

en métal

en sulfate de calcium.

Les tolérances de planéité des planchers surélevés devront être inférieures ou égale à :

2 mm sous la règle de 2 m

le désaffleure entre les faces supérieures de deux dalles adjacentes n'excèdera pas 1 mm.

1.2.2.3.6 **Planchers**

Dalles pleines en béton armé (BA) coulées in situ avec continuité sur appui, répondant aux exigences du NF DTU 21

dalles pleines coulées sur prédalles BA ou béton précontraint (BP) avec continuité sur appui

plancher nervuré à poutrelles en BP ou BA et entrevous avec dalle de répartition complète coulée en œuvre avec continuité sur appui, répondant aux exigences du NF DTU 23.5

plancher en béton coulé sur bacs acier collaborants avec continuité sur appui

plancher constitué de dalles alvéolées en BP ou BA avec dalle collaborante rapportée en béton armé avec continuité sur appui

et avec maîtrise des fissurations au sens du NF DTU 23.2

plancher chauffant, répondant aux exigences soit du [NF DTU 65.7]#{ALG} soit du NF DTU 65.14

autre :

1.2.2.3.7 **Supports à base de bois ou panneaux à base de bois**

Les supports à base de bois seront exécutés conformément au DTU 51.3.

Les escaliers en bois seront exécutés conformément au NF DTU 36.3

planchers porteurs sur solivage

planchers sur lambourdes

planchers de doublage

planchers flottants

escaliers en bois

autre :

La pose sur panneaux à base de bois de type CTBH, CTBX ou OSB 3 ne sera admise qu'après la réalisation d'un enduit de ragréage adapté à l'emploi sur ce type de support d'épaisseur minimale 3 mm et associé à un primaire d'adhérence.

Il n'y aura pas de déformation visible du support sous une masse de 75 kg.

Dans le cas d'une pose collée directe du revêtement de sol, le support bois :

ne présentera aucun désaffleure,

les tolérances de planéité seront inférieures ou égales à 3 mm sous la règle de 2 m

dans le cas d'une posée du revêtement avec une mise œuvre d'un enduit de sol, le support bois :

sera de classe 2,

ne présentera aucun désaffleure,

les tolérances de planéité seront inférieures ou égales à 5 mm sous la règle de 2 m.

1.2.2.3.8 **Dallages sur terre-plein**

Dallages exécutés conformément au DTU 13.3.

1.2.2.3.9 **Supports à base de liants hydrauliques**

A. Taux d'humidité des supports

La mesure du taux d'humidité des supports sera réalisée par le titulaire du Lot avec :

prélèvement effectué sur une profondeur de 4 cm minimum du support

taux d'humidité résiduel mesuré inférieur ou égal à 4 % en poids

mesure avec un appareil « bombe au carbure »

percement du support effectué sur une profondeur de 5 cm

taux d'humidité relative d'équilibre (HRE) mesuré inférieur ou égal à 85 %

autre :

Dans le cas d'un plancher chauffant, la mesure devra être effectuée après la mise en chauffe et 48 h après la coupure du chauffage.

B. Microfissures et fissures

Les microfissures (largeur inférieure ou égale à 0,3 mm) seront révélées par mouillage de la surface.

L'entreprise titulaire du Lot « Revêtement de sol » devra mesurer la largeur des fissures. S'il existe des fissures d'une largeur supérieure à 0,3 mm ou que celles-ci présentent des désaffleures ou pianotages, l'entreprise avertira le maître d'ouvrage afin qu'il commande les travaux nécessaires au traitement de ces fissures.

C. Cohésion de surface

La cohésion de surface du support sera vérifiée au test à la rayure (à l'aide d'une pièce ou d'un tournevis). En cas de doute, un essai d'adhérence sera réalisé selon l'Annexe A du NF DTU 26.2. Le résultat devra être supérieur à 0,5 MPa.

Dans le cas contraire, l'entreprise avertira le maître d'ouvrage afin qu'il commande les travaux nécessaires au traitement du support.

D. Porosité

Elle sera déterminée en réalisant le test « de la goutte d'eau » de manière à déterminer la nature du primaire à utiliser avant la mise en œuvre de l'enduit de préparation de sol.

E. Planéité

Pour un support sans pente, elle sera réalisée au moyen d'une règle de 2 m et d'un réglet de 20 cm posés à leurs extrémités sur deux cales sur une distance de 2 m. La règle sera placée horizontalement sans que l'on ne constate de pente, et, à chaque point, la règle ou le réglet sont pivotés en tous sens à 360 degrés.

Le nombre de points de contrôle sera au minimum de cinq points par 100 m².

Les tolérances des supports neufs devront respecter les spécifications des NF DTU les concernant.

Dans le cas contraire, le titulaire devra le notifier au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre.

F. Produit de cure

Tout produit de cure devra être éliminé avant la mise en œuvre d'un primaire, d'un produit de maintien ou d'un enduit de préparation de sol.

1.2.2.3.10 **Supports anciens**

carrelages

pierres naturelles

dalles plastiques semi-flexibles

dalles PVC compacts en lés

peinture de sol

bois ou panneaux à base de bois

à base de liants hydrauliques

plancher surélevé.

Une étude préalable de reconnaissance sera fournie par le maître d'ouvrage. Les critères de reconnaissance seront ceux donnés par la partie 1-1-1 du NF DTU 53.12.

Tout ancien revêtement, posé libre ou non adhérent sera entièrement déposé.

Dans le cas d'une pose collée directe du revêtement de sol, le support :

ne présentera aucun défaut sur toute la surface,

les tolérances de planéité seront inférieures ou égales à 3 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm

respectera une siccité compatible avec le revêtement prévu.

Les supports verticaux destinés à recevoir les remontées en plinthe ou autres accessoires devront être sains, sec, propres et lisses.

Ils présenteront :

une planéité de 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm pour les ouvrages à base de plâtre

une finition courante pour les ouvrages à base de liants hydrauliques

une planéité de 7 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 20 cm pour les autres types d'ouvrages.

1.2.2.4 **Travaux préparatoires**

1.2.2.4.1 **Préparation des supports neufs**

1.2.2.4.2 **Plats de marches dans les escaliers en béton**

Le lissage de la surface en maçonnerie des plats de marches sera effectué au moyen d'un enduit de sol à base ciment.

1.2.2.4.3 **Transitions entre deux revêtements**

Le titulaire traitera les jonctions entre matériaux différents avec

le titulaire traitera les différences de niveaux avec

le titulaire du lot revêtement de sol proposera la solution technique de son choix.

1.2.2.4.4 **Joints de fractionnement et de construction**

Le joint de fractionnement aussi nommé joint de retrait scié est à la charge de l'entrepreneur

le joint de construction est à la charge de l'entrepreneur

le joint de fractionnement aussi nommé joint de retrait scié n'est pas à la charge de l'entrepreneur

le joint de construction n'est pas à la charge de l'entrepreneur.

Pour la réalisation du joint de retrait scié, l'entrepreneur aura à :

ouvrir le joint par sciage avec un disque diamant

nettoyer et dépoussiérer le joint par aspiration

garnir à l'aide d'une résine bi-composant rigide, coulante, ou équivalent, d'une dureté shore D 60 à 24 h

sabler à refus avec du sable de quartz fin et sec, le produit de garnissage avant sa polymérisation

après durcissement de la résine, aspirer l'excès de sable non adhérent avec un aspirateur.

L'entrepreneur traitera les joints par profilés incorporés dans le béton support qui ne sont pas compatibles avec la pose directe d'un revêtement PVC.

l'entrepreneur ne traitera pas les joints par profilés incorporés dans le béton support qui ne sont pas compatibles avec la pose directe d'un revêtement PVC.

En outre, la largeur des joints ne saurait être supérieure à 2 cm au maximum afin de garantir un support sûr et stable pour l'utilisateur circulant en fauteuil roulant, en béquilles ou tout autre équipement permettant son déplacement.

1.2.2.4.5 **Supports neufs verticaux à base de liants hydrauliques**

L'entrepreneur aura à appliquer un primaire.

1.2.2.4.6 **Joints du support**

Aux joints de dilatation, les tranches du revêtement devront être protégées, l'entrepreneur devra coller le revêtement de part et d'autre du joint :

le joint est traité par des profils scellés dans le gros œuvre

le joint sera réalisé au moyen d'un élément de recouvrement par l'entreprise titulaire du Lot.

Dans le cas de joint de fractionnement thermique, le joint sera réalisé au moyen d'un élément de recouvrement.

1.2.2.4.7 **Supports neufs à base de bois ou panneaux à base de bois**

Dans le cas d'une pose de revêtement de sol en linoléum, la mise en œuvre d'un enduit de sol sera requise

dans le cas d'une pose de revêtement de sol en textile ou en PVC, l'entrepreneur aura à préparer :

une pose avec enduit de préparation de sol et son primaire associé, selon les conditions et la mise en œuvre prescrites par le NF DTU 53.12,

une pose directe, et la mise en œuvre d'un primaire pour les revêtements en pose collée.

1.2.2.4.8 **Traitement des fissures comprises entre 0,3 et 0,8 mm**

L'entrepreneur aura à :

ouvrir la fissure par sciage avec un disque diamant

nettoyer et dépoussiérer la fissure par aspiration

garnir à l'aide d'une résine bi-composant rigide, coulante, ou équivalent, d'une dureté shore D 60 à 24 h

sabler à refus avec du sable de quartz fin et sec, le produit de garnissage avant sa polymérisation

après durcissement de la résine, aspirer l'excès de sable non adhérent avec un aspirateur.

1.2.2.4.9 **Supports neufs à base de liants hydrauliques**

Les travaux préparatoires comporteront :

le nettoyage du support

le traitement des fissures comprises entre 0,3 et 0,8 mm

l'application d'un primaire, compatible avec l'enduit de préparation de sol et la nature du sol

l'exécution d'un enduit de préparation de sol

autre :

1.2.2.4.10 **Préparation des supports anciens**

1.2.2.4.11 **Sols en pvc compacts lés**

L'entrepreneur devra nettoyer soigneusement les supports avec un lessive sodée, rincer à l'eau claire puis appliquer un temps de séchage.

1.2.2.4.12 **Peinture de sol**

L'entrepreneur devra effectuer les travaux préparatoires qui consistent en :

la dépose de la peinture par ponçage ou décapage

en périphérie des joints de fractionnement, l'élimination de la peinture par ponçage sur un minimum de 30 cm de large de part et d'autre du joint

le rebouchage des aspérités du support avec l'enduit de sol adapté

le dépoussiérage du support.

1.2.2.4.13 **Dalles plastiques semi-flexibles collées**

L'entrepreneur devra effectuer les travaux préparatoires qui consistent en :

l'élimination des traitements de surface par décapage

la dépose des dalles avec défaut

le rebouchage des aspérités du support avec l'enduit de sol adapté

le nettoyage du support.

1.2.2.4.14 **Revêtements céramiques et assimilés, pierres naturelles et granito à liants hydrauliques**

L'entrepreneur devra effectuer les travaux préparatoires qui consistent en :
l'élimination des traitements de surface
la dépose des carreaux avec défaut
le rebouchage des aspérités du support avec l'enduit de sol adapté
le nettoyage du support.

1.2.2.4.15 **Chapes fluides à base de sulfate de calcium ou de liant inconnu**

Le support sera poncé à sec avec un disque diamant ou une meule à carbure de tungstène, puis soigneusement dépoussiéré.
Un primaire polyvalent sera utilisé avant la mise en œuvre de l'enduit de sol.
Un enduit de préparation de sol devra être mis en œuvre conformément au NF DTU 53.12 et choisi avec des performances d'usage au minimum en adéquation avec l'usage du local et au regard du classement UPEC et visant le support concerné.

1.2.2.4.16 **Supports anciens à base de bois ou panneaux à base de bois**

L'entrepreneur devra éliminer par ponçage la cire, le vernis, les traces de peinture, de plâtre et autres produits d'entretien et procédera ensuite au dépoussiérage du support.
Les joints entre lames seront rebouchés avec un produit adapté.
Dans le cas d'une pose de revêtement de sol en linoléum, la mise en œuvre d'un enduit de sol sera requise
l'entrepreneur aura à préparer :
une pose avec enduit de préparation de sol et son primaire associé, selon les conditions et la mise en œuvre prescrites par le NF DTU 53.12,
une pose directe , et la mise en œuvre d'un primaire pour les revêtements en pose collée.

1.2.2.4.17 **Supports anciens à base de liants hydrauliques**

La laitance, les dépôts, peintures, pellicules de plâtre seront éliminés et le support soigneusement dépoussiéré.
Les travaux préparatoires seront les suivants :
traitement des joints de fractionnement, de dilatation et de fractionnement thermique
mise en œuvre d'un primaire compatible avec l'enduit de préparation de sol, conformément aux prescriptions du NF DTU 53.12

mise en œuvre d'un enduit de préparation de sol.

1.2.2.4.18 **Primaire avant l'enduit de préparation de sol**

L'entrepreneur aura à réaliser un primaire sur support :
très poreux,
normalement poreux,
fermé,
autre :
Les supports faïencés seront traités sur toute la surface.

1.2.2.4.19 **Enduit de préparation de sol**

L'enduit de préparation de sol devra être mis en œuvre conformément au NF DTU 53.12 et choisi avec des performances d'usage au minimum en adéquation avec l'usage du local et au regard du classement UPEC et visant le support concerné.
Dans le cas de plancher chauffant, l'entrepreneur vérifiera que le chauffage soit interrompu 48 heures avant l'application de l'enduit de préparation et après son application.
Le support recouvert d'enduit sera revêtu :
dans un délai minimum de 24 h et maximum de 15 jours, pour les revêtements de sols textiles
de 48 h minimum et maximum de 15 jours, pour les revêtements de sols PVC et linoléum

1.2.3 **Prescriptions de mise en œuvre des revêtements**

1.2.3.1 **Disposition des lés**

Les rouleaux utilisés dans un local devront appartenir au même Lot.
L'entrepreneur devra effectuer une étude du calepinage pour minimiser le nombre de joints, éviter qu'ils soient placés dans une zone de fort trafic et que la largeur des lés posés corresponde à celui du produit manufacturé.
Les lés d'une largeur inférieure à la laize normale ne pourront être posés que de part et d'autre d'un lé normal, à condition que ce soit en bordure de la pièce.
Les lés de revêtement de sols PVC dont la couche de surface opaque est obtenue par calandrage seront tous disposés dans le même sens.
Concernant les produits imprimés et enduits en PVC, les lés seront disposés à sens alterné (tête bêche) lorsque le dessin le permet.
Les lés en linoléum seront positionnés dans le même sens.
La réalisation du joint sera faite par tranchage des deux lisières superposées Et les lés seront posés bord à bord si l'état des lisières le permet
Les revêtements à motifs répétitifs seront raccordés de façon à assurer la continuité d'aspect d'un lé à l'autre.
Les lés seront orientés vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.
Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale ou dans le sens de la largeur.
Sur les paliers et sols inclinés, le couchant du velours des moquettes à velours coupé devra être orientée dans le sens de la descente.

1.2.3.2 **Disposition des dalles et lames**

Les dalles et bandes utilisées devront appartenir au même Lot.

L'entrepreneur doit procéder à une étude d'implantation des dalles ou lames pour que l'un des côtés soit parallèle au grand côté du local, que la dimension des dalles ou lames en rives soit au moins égale à une demi-dalle ou demi-largeur d'une lame pour assurer un bon collage.

La pose sera réalisée en diagonale

la pose sera droite.

Les dalles PVC et linoléum seront posées à sens contrarié à 90°, certaines dalles peuvent être posées à sens parallèle si ce type est proposé par le fabricant.

Les dalles PVC et linoléum seront disposées :

avec des joints alignés dans les deux sens

avec des joints décalés de type coupe de pierre

de façon aléatoire.

Les lames PVC et linoléum seront disposées avec des joints décalés.

1.2.3.3 **Pose des revêtements en lés**

1.2.3.3.1 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en pvc**

Les revêtements de sol PVC seront collés en plein sur le support.

La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

Les températures d'emploi de la colle prescrites par le NF DTU 53.12 devront être respectées. Il sera nécessaire d'homogénéiser la colle avant emploi.

L'application de la colle s'effectuera d'une manière régulière conformément aux instructions du fabricant.

La consommation moyenne indiquée par le fabricant de colle devra être respectée.

Le positionnement des lés devra satisfaire aux dispositions du NF DTU 53.12.

Le revêtement devra nécessairement être marouflé deux fois. La première fois, il sera marouflé à l'aide d'une cale à maroufler, en partant du centre des lés et, la seconde fois, il sera marouflé au rouleau à maroufler sur l'ensemble de la pièce

Dans le cas de lés à recouvrement, le revêtement sera tranché sur les deux épaisseurs et ensuite collé après avoir vérifié que la colle a été appliquée en quantité suffisante au niveau du joint.

1.2.3.3.2 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en linoléum**

Les revêtements de sol en linoléum seront collés en plein sur le support.

La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

Les températures d'emploi de la colle prescrites par le NF DTU 53.12 devront être respectées. Il sera nécessaire d'homogénéiser la colle avant emploi.

Les revêtements en linoléum avec l'envers en toile de jute s'afficheront dans le frais.

Les revêtements en linoléum avec envers polyester, mousse ou liège s'afficheront en respectant le temps de gommage.

Le revêtement devra être marouflé d'abord à la main au fur et à mesure de la pose, puis au rouleau dans le sens transversal des lés puis sur leur longueur.

1.2.3.3.3 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en textile**

Les revêtements de sol en textile seront collés en plein sur le support.

La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

Les températures d'emploi de la colle prescrites par le NF DTU 53.12 devront être respectées. Il sera nécessaire d'homogénéiser la colle avant emploi.

Après l'affichage, le revêtement devra être marouflé en partant du centre des lés et en allant vers l'extérieur, pour assurer le transfert de la colle et chasser les poches d'air.

Le titulaire devra procéder à l'arasement des revêtements de sol en textiles collés.

1.2.3.3.4 **Pose par collage en plein sur thibaude des revêtements de sol en textile**

Les revêtements de sol en textile seront collés en plein sur thibaude.

La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.

La thibaude sera mise en œuvre par collage de la totalité de sa surface sur le support préalablement préparé. Elle sera disposée perpendiculairement à l'axe future au sens de pose de la moquette.

Les lés seront posées bord à bord ou à lisières affranchies.

La mise en œuvre pourra être :

pose dite pelable à la thibaude

pose dite non pelable à la thibaude.

La colle sera choisie en fonction de la nature de l'envers de la moquette et des spécificités de la surface de la thibaude.

1.2.3.3.5 **Pose tendue des revêtements de sol en textile**

La pose sur tension se fera par ancrage sur baguettes à griffes.
La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
Les revêtements seront déroulés à plat pendant 24 h avant la mise en tension.
La pose des baguettes à griffes nécessitera la pose d'une thibaude.
L'assemblage des lés sera réalisé soit par couture soit au moyen de bandes thermocollantes.
Le revêtement sera tendu soit au moyen d'un appareil « coup de genou » soit d'une tendeuse à levier puis sera fixées soit par agrafage sur les baguettes à griffes soit par clouage.

1.2.3.4 **Pose des dalles et lames**

1.2.3.4.1 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en pvc**

Les revêtements de sol PVC seront collés en plein sur le support.
La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
L'entrepreneur devra aspirer soigneusement la surface à encoller et homogénéiser la colle avant l'emploi.
L'application de la colle démarrera au centre de la pièce contre la ligne de démarrage sur une longueur la plus grande possible.
La première dalle ou lame sera posée au centre de la pièce et les suivantes de part et d'autre de celle-ci. Une fois la première rangée posée, le titulaire devra répartir les dalles ou lames contre la ligne perpendiculaire en effectuant une pose en escaliers.
Les principes d'implantation et de tracé seront celles indiquées par le NF DTU 53.12 pour :
la pose droite
la pose diagonale.
Premier marouflage à l'aide d'une cale à maroufler après la pose de quelques dalles ou lames, puis deuxième marouflage sur l'ensemble de la pièce à l'aide du rouleau à maroufler.
Les coupes seront réalisées par superposition d'une dalle selon la méthode de découpe au report.
Les découpes, en périphérie, au droit des huisseries et autres points singuliers, seront réalisées pendant le temps de travail de la colle.

1.2.3.4.2 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en linoléum**

Les revêtements de sol en linoléum seront collés en plein sur le support.
La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
Les températures d'emploi de la colle prescrites par le NF DTU 53.12 devront être respectées.
L'entrepreneur devra aspirer soigneusement la surface à encoller et homogénéiser la colle avant l'emploi.
L'application de la colle démarrera au centre de la pièce contre la ligne de démarrage sur une longueur la plus grande possible.
Les revêtements en linoléum avec l'envers en toile de jute s'afficheront dans le frais.
Les revêtements en linoléum avec envers polyester, mousse ou liège s'afficheront en respectant le temps de gommage.
La première dalle ou lame sera posée au centre de la pièce et les suivantes de part et d'autre de celle-ci. Une fois la première rangée posée, le titulaire devra répartir les dalles ou lames contre la ligne perpendiculaire en effectuant une pose en escaliers.
Les principes d'implantation et de tracé seront celles indiquées par le NF DTU 53.12 pour
la pose droite
la pose diagonale.
Premier marouflage manuel après la pose de quelques dalles ou lames, puis deuxième marouflage sur l'ensemble de la pièce à l'aide du rouleau à maroufler.
Les coupes seront réalisées par superposition d'une dalle selon la méthode de découpe au report.
Les découpes, en périphérie, au droit des huisseries et autres points singuliers, seront réalisées pendant le temps de travail de la colle.

1.2.3.4.3 **Pose par collage en plein des revêtements de sol en textile**

Les revêtements de sol en textile seront collés en plein sur le support.
La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
Les températures d'emploi de la colle prescrites par le NF DTU 53.12 devront être respectées.
L'entrepreneur devra aspirer soigneusement la surface à encoller et homogénéiser la colle avant l'emploi.
Après affichage, la dalle ou la lame sera marouflée afin d'assurer une bonne adhérence immédiate au support.
Des barres de seuil seront placées à toutes les ouvertures où le revêtement est contigu à un autre type de revêtement dans des conditions ne permettant pas la butée normale des dalles ou lames.

1.2.3.4.4 **Pose de dalles ou lames plombantes amovibles**

La pose sera effectuée selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
Le produit de maintien devra être mis en œuvre sur toute la surface du local. Il devra être complètement sec avant la mise en œuvre des dalles ou lames.
Des barres de seuil seront placées à toutes les ouvertures où le revêtement est contigu à un autre type de revêtement.

1.2.3.5 **Jonction entre les lés, dalles ou lames**

1.2.3.5.1 **Pour revêtement pvc**

La technique de jonction et de traitement des joints sera choisie en fonction du type de revêtement PVC utilisé et du classement du local (solicitations et présence d'eau) :
pose à joints vifs à joints vif
Mise en œuvre du revêtement avec des joints tranchés sur les deux lisières superposées.
Pas de produit d'apport.

joints traités à froid

Mise en œuvre du revêtement avec des joints tranchés sur les deux lisières superposées.

Exécution du traitement à froid au moment de la pose du revêtement.

pour les familles de revêtements vinyle sur mousse, application du produit de traitement à froid, sur toute l'épaisseur, du produit, avec un embout adapté permettant l'injection avec une aiguille du produit dans toute l'épaisseur du revêtement, pour les familles de revêtements vinyle liège et vinyle expansé relief, application du produit de traitement à froide en surface du revêtement à l'aide d'un embout.

soudure à chaud avec cordon d'apport

Chanfrein, soudure et arasement au moins 24 h après la pose sur une revêtement exempt de poussière.

1.2.3.5.2 **Pour revêtement linoléum**

Pour les revêtements en lés, les joints seront systématiquement soudés à chaud avec cordon d'apport.

Le traitement à chaud sera exécutée au plus tôt le lendemain de la pose et après chanfreinage d'environ 2 mm d'épaisseur.

Pour les locaux où la présence d'eau est occasionnelle (classés E1 au sens du classement UPEC), les joints pourront être laissés vifs.

1.2.3.6 **Jonction avec les appareils sanitaires**

Les jonctions avec les appareils sanitaires ne devront laisser aucun vide entre le revêtement et l'appareil elles seront traitées au mastic sanitaire.

Dans le cas des supports en bois ou en panneaux à base de bois, ou chapes fluides à base de sulfate de calcium, dans un local à présence d'eau fréquente (locaux classés E2 au sens du classement UPEC), les appareils sanitaires devront être mis en œuvre sur le revêtement PVC.

1.2.3.7 **Traitement des rives, seuils, pénétrations**

1.2.3.7.1 **En locaux à présence occasionnelle d'eau**

Dans les locaux à présence occasionnelle d'eau (E1 au sens du classement UPEC), sur tous types de support, le revêtement sera simplement arasé en rive.

Dans le cas où le local est adjacent à un local à présence d'eau prolongée (E3 au sens du classement UPEC), le traitement des seuils sera adapté, soit par soudure soit par mise en œuvre d'un seuil manufacturé adapté.

1.2.3.7.2 **En locaux à présence d'eau fréquente**

Pour les locaux à présence d'eau fréquente (E2 au sens du classement UPEC) :

Sur supports à base de liants hydrauliques :

un calfatage avec un mastic adapté sera prévue entre la plinthe et le revêtement en PVC,

pour les revêtements en linoléum, le revêtement sera simplement arasé en rive. Dans le cas où le local est adjacent à un local à présence d'eau prolongée (E3 au sens du classement UPEC), le traitement des seuils sera adapté, soit par soudure soit par mise en œuvre d'un seuil manufacturé adapté.

Sur supports bois et chapes fluides à base de sulfate de calcium :

Le traitement des rives sera réalisée soit avec remontée en plinthe du revêtement soit en plinthe manufacturée, soit en plinthe confectionnée dans le revêtement en linoléum pour les cas de revêtements de sols en linoléum et remontée en plinthe.

La barre de seuil sera fixée sans percement.

La continuité du revêtement ne devra pas être interrompue par aucune pénétration. Si cela devait être le cas, le titulaire suivrait les prescriptions du NF DTU 53.12.

1.2.3.7.3 **En locaux à présence d'eau prolongée**

Seuls les supports à base de liants hydrauliques et les revêtements de sols PVC sont concernés.

La jonction sera réalisée entre les supports verticaux et horizontaux avec :

une remontée en arrondi sur une forme d'appui manufacturée

une remontée en angle droit du revêtement thermoformé à chaud sur les parois

une plinthe plastique manufacturée souple d'au moins 7 cm de hauteur et maximum 15 cm avec retour horizontal (talon) d'au moins 3 cm

Concernant les seuils :

Les joints de seuils seront traités par soudure

les joints de seuils seront réalisés avec seuil manufacturé

le titulaire du Lot « Revêtement de sol » proposera la solution technique de son choix.

Dans le cas des pénétrations (passages de tuyauteries), le calfeutrement sera réalisé avec :

mastic de calfatage approprié

des manchons manufacturés, en respectant les préconisations du fabricant

autre :

1.2.3.8 **Prescriptions particulières pour la pose en escalier**

Un profilé « nez de marche » devra être mis en œuvre sauf si un revêtement spécifique est utilisé, permettant de revêtir en continuité la marche.

Le découpage et la pose des plats de marches et des contremarches par collage en plein s'effectueront séparément. Les nez de marches seront des :

nez de marche métalliques avec lames antidérapantes vissés et collés sur leur support

nez de marche métalliques sans lames antidérapantes vissés et collés sur leur support

nez de marches souples synthétiques fixés par collage sur leur support avant mise en œuvre du revêtement, avec des colles adaptées à cet usage

autre :

Dans le cas de pose de revêtement textile sur contremarche et plat de marche, des prescriptions particulières seront respectées selon les dispositions données par le NF DTU 53.12 pour tous les cas de pose : pose collée en plein de dalles et lames ou lés, pose tendue en plein, sur escalier en bois ou en sol dur.

Dans le cas d'un établissement recevant du public existant, les nez-de-marches seront non glissants et contrastés au minimum sur une largeur de 3 cm.

Dans le cas d'un établissement recevant du public neuf, les nez-de-marches seront non glissants et contrastés au minimum sur une largeur de 3 cm. Les débords de nez-de-marches seront autorisés à hauteur d'une dizaine de millimètres.

Dans le cas d'un bâtiment à habitation collectif, les nez-de-marches dans les parties communes seront non glissants, contrastés au minimum sur une largeur de 3 cm ne comporteront pas de débord excessif par rapport à la marche. En ce qui concerne les volées de marches ou escalier à l'intérieur des logements situés sur deux niveaux, les nez-de-marches ne comporteront pas de débord excessif.

1.2.3.9 Prescriptions particulières relatives à la pose des revêtements de sol pvc à propriétés électriques

1.2.3.9.1 Revêtements dissipateurs (dif)

À réaliser dans les locaux où la présence d'électricité statique peut présenter des perturbations pour les matériels utilisés et dont la résistance transversale du revêtement de sol doit être inférieure à 109 ohms.

Le choix de la nature des colles et du cordon de soudure est préconisé par le fabricant du revêtement de sol PVC.

Le collage du feuillard sera réalisé avec la même colle conductrice que celle utilisée pour le collage du revêtement.

Pour la mise à la terre, prévoir une longueur supplémentaire de 1,5 à 2 m aux deux extrémités du ceinturage.

Les mises à la terre du feuillard de cuivre sont réalisées par l'entreprise d'électricité.

Le traitement des joints est effectué par soudure à chaud avec cordon d'apport avec une remontée en plinthe.

1.2.3.9.2 Revêtements de sol conducteurs (ecf)

La pose sera réalisée selon :

la méthode A : réseau de feuillards de cuivre + colle conductrice + application du revêtement + mise à la terre.

Le collage du feuillard sera réalisé avec la même colle que celle utilisée pour le collage du revêtement.

Chaque bande sera raccordée au cadre initialement posé :

par collage à l'aide de colle conductrice,

par soudure à l'étain afin d'assurer la conductibilité de l'ensemble du réseau de feuillard.

Prévoir une sortie par local pour la mise à la terre ou au plus tous les 40 m².

Les mises à la terre du feuillard de cuivre sont réalisées par l'entreprise d'électricité.

la méthode B : pré-enduction conductrice + une lame de feuillard de 1,5 à 2 mètres linéaires + colle conductrice + application du revêtement + la mise à la terre.

La pré-enduction conductrice devra être homogénéisée avant chaque application et appliquée en une couche mince et uniforme.

Le collage de la bande de feuillard sera effectué à l'aide de la colle conductrice utilisée pour la pose du revêtement.

Les mises à la terre du feuillard de cuivre sont réalisées par l'entreprise d'électricité.

la méthode C : colle en dispersion aqueuse + quadrillage de feuillards de cuivre + application du revêtement + mise à la terre, (revêtements en bandes et en dalles).

Les lames de feuillard de cuivre seront disposées suivant les médianes de chaque dalle ou lame du revêtement et ceinturées en périphérie du local.

Prévoir une sortie pour la mise à la terre tous les 40 m².

autre :

1.2.3.10 Prescriptions particulières en cas de joint de fractionnement thermique ou de dilatation

Au niveau des joints, les tranches du revêtement seront protégées et le revêtement devra être collée de part et d'autre du joint.

1.2.3.11 Caractéristiques des revêtements de sols finis

Les tolérances de planéité seront au plus égales à celles des supports.

Les revêtements de sols finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tâche ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

Le revêtement devra être adhérent au support sans cloque ni déformation. Il devra présenter des joints rectilignes et/ou des soudures d'aspect uniforme.

En pose tendue de revêtement textile, le revêtement devra rester bien à plat. Pour les revêtements de petite largeur, les coutures devront être bien rectilignes.

En ce qui concerne les revêtements à dessins, ils devront être réalisés de façon à assurer la continuité d'aspect.

Pour les escaliers, dans le cas où il n'y a pas de recouvrement du revêtement par le nez de marche, il ne devra pas y avoir de dénivellation entre le niveau supérieur du revêtement et du nez de marche.

L'aspect final du revêtement de sol PVC collé s'évalue à hauteur de 1,65 m et une distance de 2,00 m, avec un éclairage non rasant (angle entre le revêtement et la lumière supérieure à 45°).

1.2.3.12 Protection des revêtements finis

Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier, le présent Lot pourra se trouver amené à réaliser une protection du revêtement par mise en place d'une feuille de protection (après le délai de séchage de la colle).

Le titulaire devra informer le maître d'ouvrage / le maître d'œuvre du délai de mise en service des locaux.

1.2.3.13 **Entretien**

En fin de travaux,, l'entrepreneur devra obligatoirement remettre une fiche d'entretien du revêtement fournie par le fabricant au maître d'ouvrage.

1.2.4 **Prescriptions concernant les produits et matériaux**

1.2.4.1 **Règlement européen produits de construction - marquage ce**

Les directives européennes s'imposent aux États membres quant à leurs objectifs. Transposées en droit français, leurs exigences deviennent alors applicables dans le cadre de la réalisation de travaux du présent marché.

Le Règlement Produit de Construction (RPC, règlement (UE) n° 305/2011) s'applique à un produit de construction lorsqu'il est mis à disposition sur le marché, ce qui signifie fourni sur le marché de l'Union dans le cadre d'une activité commerciale (à titre onéreux ou gratuit).

Les exigences relatives à un produit de construction sont précisées dans des spécifications techniques harmonisées. Ces spécifications techniques harmonisées sont :

les normes harmonisées

les documents d'évaluation européens (ceux-ci permettent d'établir les Evaluations Techniques Européennes (ETE ou, en anglais, ETNA).

Le RPC impose que tout produit de construction, lors de sa mise à disposition sur le marché, conforme à une norme harmonisée ou à une Évaluation Technique Européenne dont il a fait l'objet à la demande du fabricant, fasse l'objet de l'établissement d'une déclaration de performances et soit marqué CE. En marquant CE un produit de construction, le fabricant s'engage sur la performance de ce produit.

Toutes les caractéristiques essentielles requises pour la démonstration de la satisfaction des exigences fondamentales applicables à l'ouvrage en application des réglementations le concernant seront déclarées et leur niveau ou classe de performance associé sera conforme ou à minima celui de l'exigence réglementaire applicable pour l'utilisation faite du produit. Dans le cas d'un produit de construction pas couvert ou pas totalement couvert par une norme harmonisée, le fabricant peut demander une Évaluation Technique Européenne (ETE). La démarche est alors volontaire par contre, une fois l'ETE obtenue, le fabricant devra établir une déclaration de performance et marquer CE ce produit.

L'entrepreneur aura le choix entre des produits bénéficiant d'une déclaration de performance et marqués CE et des produits non concernés par cette disposition. Dans tous les cas, il devra choisir un produit ayant des performances adaptées à l'ouvrage qu'il doit réaliser.

Les dérogations à l'établissement d'une déclaration de performances font l'objet de l'article 5 du règlement (UE) n° 305/2011 : « Par dérogation à l'article 4, paragraphe 1, et en l'absence de dispositions nationales ou de l'Union exigeant la déclaration des caractéristiques essentielles là où il est prévu que les produits de construction soient utilisés, un fabricant peut s'abstenir d'établir une déclaration des performances lorsqu'il met sur le marché un produit de construction couvert par une norme harmonisée, lorsque :

le produit de construction est fabriqué individuellement ou sur mesure selon un procédé autre que la production en série, en réponse à une commande spéciale, et est installé dans un ouvrage de construction unique identifié, par un fabricant qui est responsable de l'incorporation en toute sécurité du produit dans les ouvrages de construction, dans le respect des règles nationales applicables et sous la responsabilité des personnes chargées de l'exécution en toute sécurité des ouvrages de construction et désignées par les règles nationales applicables

le produit de construction est fabriqué sur le site de construction en vue d'être incorporé dans l'ouvrage de construction respectif conformément aux règles nationales applicables et sous la responsabilité des personnes chargées de l'exécution en toute sécurité des ouvrages de construction et désignées par les règles nationales applicables

le produit de construction est fabriqué d'une manière traditionnelle ou adaptée à la sauvegarde des monuments selon un procédé non industriel en vue de rénover correctement des ouvrages de construction officiellement protégés comme faisant partie d'un environnement classé ou en raison de leur valeur architecturale ou historique spécifique, dans le respect des règles nationales applicables. »

En conséquence, la déclaration de performance et le marquage CE ne sont pas requis pour une partie d'ouvrage élémentaire façonnée par l'entreprise qui la met en œuvre lui-même sur site.

Les éléments d'information nécessaires à la mise en application du marquage CE en lien avec le RPC sont disponibles sur le site www.rpcnet.fr.

1.2.4.2 **Produits et procédés innovants**

Dès qu'ils sortent du contexte des techniques « traditionnelles », les constructeurs doivent établir avec leurs partenaires et leurs assureurs un niveau de confiance suffisant, tenant compte des caractéristiques de risques spécifiques des techniques et produits employés vis-à-vis des ouvrages réalisés.

Nombre des évaluations volontaires ont pour objet de contribuer à l'établissement de ce niveau de confiance, sans lequel l'établissement des projets, leur conduite, leur contrôle et leur réception seraient beaucoup plus compliqués. C'est en particulier le cas de l'Avis Technique (ATec) et de l'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX). Ainsi, les produits et procédés sous Avis Technique inscrits en liste « verte » par la Commission Prévention Produits (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC), bénéficient généralement de la part des assureurs des mêmes conditions d'assurance que celles appliquées aux domaines traditionnels, tels que ceux par exemple couverts par une norme et un DTU.

L'entrepreneur devra pouvoir justifier de l'emploi de produits et procédés innovants bénéficiant d'une Avis Technique valide.

Au regard de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, des « solutions d'accessibilité équivalente » peuvent être proposées, qu'il s'agisse de logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente de bâtiments d'habitation collectifs neufs et des maisons individuelles destinées à la location neuves d'établissements recevant du public neufs ou situés dans un cadre bâti existant, dès lors que le niveau d'accessibilité est au moins équivalent aux usages attendus de la réglementation :

« Une solution d'effet équivalent est une alternative technique, technologique ou architecturale qui rend le service ou l'usage

prévu par la réglementation, avec la plus grande autonomie possible. Elle est instruite et approuvée exclusivement par une sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) selon les modalités définies par arrêtés. Elle doit servir au plus grand nombre au sein de la famille de handicap visé et ne doit pas créer de gêne pour des personnes atteintes d'un autre type de handicap ou, plus largement, pour quiconque. La réglementation n'aura ainsi pas à être modifiée pour s'adapter aux évolutions et innovations techniques et technologiques. Elle doit répondre aux « usages attendus », c'est-à-dire aux objectifs réglementaires qui fixent la qualité d'usage, sans pour autant respecter les « caractéristiques minimales », c'est-à-dire la ou les modalités proposées par la réglementation pour y parvenir. Elle est ainsi soumise à une obligation de résultat, mais pas à une obligation de moyens. D'où son intitulé « solution d'effet équivalent ».* (Définition élaborée par la DMA en partenariat avec ANFE, APAJH, APF, Bucodes, CAPEB, CEREMA, CFPSAA, CNOA, COPREC, DDT 01/21/38, DHUP, FFB, PP de Paris, Sherp'accès, UNSFA (avril 2018)).

* Attention : en ce qui concerne l'accessibilité, le nom « solution d'effet équivalent » a évolué avec la Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC). Il est évoqué désormais dans le Code de la Construction et de l'Habitation la « solution d'accessibilité équivalente », afin de ne pas confondre avec le dispositif de solution d'effet équivalent introduit par cette loi, sans modifier le fond des dispositions applicables.

En ce sens, l'entrepreneur est à même de proposer une solution novatrice si celle-ci répond aux objectifs réglementaires. Cependant, une solution d'accessibilité équivalente se doit d'être « contextualisée et analysée dans un environnement précis pour être évaluée correctement. Elle ne peut pas être systématisée. Ainsi, une solution peut tout à fait fonctionner et être approuvée dans un contexte et rejetée dans un autre ». La solution d'accessibilité équivalente est instruite et approuvée de manière pérenne exclusivement par une sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) selon les modalités définies par arrêtés.

1.2.4.3 **Certifications et classements**

La Certification de caractéristiques d'un produit est la reconnaissance par un organisme indépendant et compétent du niveau de performance et de la régularité de ces caractéristiques du produit. Elle permet de répondre aux exigences de qualité des travaux, et de performance et de durabilité des ouvrages.

La certification intègre le niveau de performance spécifié dans le DTU pour l'usage défini.

1.2.4.3.1 **Exigences de qualité pour les revêtements de sols résilients**

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

selon les 10 normes produits NF EN ISO 10581, NF EN ISO 10582, NF EN ISO 26986, NF EN ISO 10595, NF EN 650, NF EN 651, NF EN 652, NF EN 655, NF EN 686, NF EN ISO 24011 :

caractéristiques dimensionnelles,

épaisseur de la couche d'usure,

masse surfacique totale,

groupe d'abrasion

selon la norme NF ISO 717-2 :

performance acoustique (efficacité au bruit de choc – sonorité à la marche)

selon spécifications complémentaires :

classement UPEC (usure – poinçonnement – tenue à l'eau et aux agents chimiques).

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

professionnels qui réalisent le produit et / ou service

consommateurs, utilisateurs, prescripteurs

administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

En admission :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur

En surveillance continue :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant,

fréquence : 1 audit tous les 12 mois

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur,

fréquence : tous les 12 mois.

La certification QB30 « Revêtements de sol résilients » permet, par exemple, de répondre à ces exigences de qualité.

1.2.4.3.2 Exigences de qualité pour les revêtements de sol textiles

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

selon la norme produit NF EN 1307 :

caractéristiques d'identification,

composition fibreuse de la couche d'usage,

masse surfacique totale*,

masse surfacique utile*

épaisseur totale*,

caractéristiques nominales de fabrication

* Ces caractéristiques ont des tolérances plus strictes que celles de la norme produit NF EN 1307

selon les normes NF EN ISO 10140 et NF EN ISO 354 :

performances acoustiques (optionnelles) : efficacité acoustique au bruit de choc, absorption acoustique,

sonorité à la marche de classe A

selon spécifications complémentaires :

classement UPEC (usure – poinçonnement).

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

professionnels qui réalisent le produit et / ou service

consommateurs, utilisateurs, prescripteurs

administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

En admission :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit,

traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur

En surveillance continue :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit,

traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant,

fréquence : 1 audit tous les 12 mois

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur,

fréquence : tous les 12 mois.

La certification QB31 « Revêtements de sol textiles » permet, par exemple, de répondre à ces exigences de qualité.

1.2.4.3.3 Exigences de qualité pour les moquettes touffetées et tissées en lés

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

selon la norme produit NF EN 1307 :

épaisseur totale*, épaisseur utile,

masse surfacique totale*, masse surfacique utile*,

défilage (résistance à l'usure),

changement d'aspect au tambour Vettermann/Hexapod (résistance à l'usure),

comportement à la chaise à roulettes (résistance à l'usure et au poinçonnement),

* Ces caractéristiques ont des tolérances plus strictes que celles de la norme produit NF EN 1307

selon spécifications complémentaires :

classement d'usage UPEC (usure – poinçonnement – résistance eau et agents chimiques),

comportement à l'encrassement (classement U3s P3 E1 C0).

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

professionnels qui réalisent le produit et / ou service

consommateurs, utilisateurs, prescripteurs

administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen. Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

En admission :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur

En surveillance continue :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant,

fréquence : 1 audit tous les 24 mois

La fréquence d'audit peut être renforcée à 1 audit tous les 12 mois lorsque des non-conformités critiques sont constatées (en fonction de la pertinence des actions correctives proposées).

réalisation d'essais par un laboratoire reconnu par l'organisme certificateur (indépendant et compétent) :

prélèvement des échantillons réalisé par l'organisme certificateur sur le site du demandeur,

fréquence : tous les 12 mois.

La certification QB27 « Moquettes touffetées et tissées en lés » permet, par exemple, de répondre à ces exigences de qualité.

1.2.4.3.4 Exigences de qualité pour les enduits de sol

Le produit est certifié par un organisme certificateur bénéficiant d'une accréditation ISO CEI 17065 par un organisme reconnu par E.A. (European Cooperation for Accreditation).

Les caractéristiques certifiées sont les suivantes :

selon la norme produit NF EN 13813 :

comportement à la flexion et à la compression

autres caractéristiques :

comportement à la cohésion par traction directe sur supports à base de liants hydrauliques, au test d'étalement, au choc coupant, à l'abrasion Taber, à la flexion et à la compression en vue des classes P3 et P4s

pour usage sur support à base de liants hydrauliques.

option R (recouvrement rapide) permettant d'aller vers les classes P3R et P4sR,

emplois spécifiques : compatibilité optionnelle de l'enduit avec différents supports : PRE, supports : à base de bois/panneaux dérivés du bois, carrelage, dalle plastique semi-flexible, chape à base de sulfate de calcium, chape asphalte sablée.

Le référentiel de certification est élaboré en recueillant le point de vue de toutes les parties intéressées :

professionnels qui réalisent le produit et / ou service

consommateurs, utilisateurs, prescripteurs

administrations, experts techniques.

Le référentiel de certification et les certificats en vigueur (ou la liste des produits certifiés) sont accessibles au public, gratuitement et sans obligation d'identification d'un enregistrement, par le biais d'un site internet ou de tout autre moyen.

Lorsque cela est techniquement possible, les produits certifiés sont identifiés par un marquage spécifique, au minimum par la mention de la marque.

Les caractéristiques certifiées sont évaluées sous la responsabilité de l'organisme certificateur, avec les moyens de contrôle suivants :

En admission :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant

En surveillance continue :

réalisation d'un audit de la production par un auditeur technique qualifié :

vérification de la réalisation des contrôles et des enregistrements de la production : matières premières, fabrication, produits finis,

vérification des dispositions de maîtrise de la qualité : métrologie, conditionnement, stockage, traçabilité, marquage du produit, traitement des non-conformités et des réclamations clients,

supervision d'essais de caractéristiques certifiées, le cas échéant

fréquence : 2 audits tous les 12 mois.

La fréquence d'audit peut être allégée à 1 audit tous les 12 mois sous réserve que les résultats des évaluations précédentes sont très satisfaisants.

La certification QB11-02 « Enduits de sols » permet, par exemple, de répondre à ces exigences de qualité

1.2.4.3.5 **Classement upec**

La marque UPEC peut être utilisée seule ou en association avec d'autres marques collectives de certification.
Le classement UPEC associé à la marque de certification QB est destiné à attester de la conformité des revêtements de sols à des spécifications techniques définies dans un référentiel de certification et permet l'attribution d'un classement d'usage des revêtements de sols, indiquant pour chaque produit que celui-ci est approprié à l'usage dans un local considéré, avec une durabilité suffisante et raisonnable.

1.2.4.4 **Prescriptions environnementales concernant les produits et équipements**

1.2.4.4.1 **Évaluation de la circularité des produits et équipements**

Les produits, équipements ou matériaux de construction mis en œuvre devront être caractérisés selon quatre indicateurs de circularité :
taux de matière recyclée et de matière renouvelable : évaluation de la quantité de matières recyclées et renouvelables dans le produit
démontabilité : capacité d'un produit à être démonté sans endommagement afin de faciliter son réemploi ou son recyclage
réemployabilité : capacité d'un produit à être utilisé de nouveau à l'issue d'une première vie pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu
recyclabilité : capacité d'un produit à intégrer une filière de recyclage en fin de vie afin d'être effectivement recyclé.
Les produits, équipements ou matériaux évalués seront qualifiés et leurs performances seront caractérisées pour chacun des quatre indicateurs.
L'évaluation environnementale Ecoscale permet, par exemple, de répondre à cette prescription d'évaluation de la circularité des produits, équipements et matériaux de la construction.

1.2.4.5 **Nature et qualité des matériaux et produits en général**

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent Lot, devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.
Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.
Les Matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF ou EN ou ISO, devront selon le cas :
faire l'objet d'un Avis Technique ou d'un Agrément Technique Européen
être admis à la marque NF
être titulaire d'une certification ou d'un label.
Pour les matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus :
la procédure d'obtention de l'Avis Technique devra être lancée par l'entrepreneur
dans le cas où cette procédure d'obtention de l'Avis Technique exigerait un délai trop long, l'entrepreneur pourra faire appel à une autre procédure dite « procédure ATE_x » (Appréciation technique d'expérimentation), qui aboutit dans un délai de l'ordre de deux mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB.
À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs et au bureau de contrôle le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant toutes justifications apportant les preuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.
En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.
Les produits « tout prêts » du commerce devront être livrés sur chantier dans leur emballage d'origine. Cet emballage comportera tous les renseignements voulus.

1.2.4.6 **Choix des produits**

Selon le cas, le choix des produits à mettre en œuvre est du ressort du maître d'œuvre, ou à proposer par l'entrepreneur.
A. Produit défini par le maître d'œuvre par une marque nommément désignée « ou équivalent »
L'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre un produit d'une autre marque en apportant la preuve que ce produit est équivalent en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, possibilité de nettoyage, etc.
L'acceptation du maître d'œuvre des produits proposés par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.
B. Produit à proposer par l'entrepreneur
L'entrepreneur proposera à l'agrément du maître d'œuvre les produits en fonction du résultat souhaité, des contraintes techniques, permettant d'atteindre les performances, tenue dans le temps, aspect du fini, etc. voulus.

1.2.4.7 **Contrôle et réception des matériaux sur chantier**

Le maître d'œuvre se réserve le droit de procéder à des contrôles de conformité des matériaux, fournitures sur chantier avant leur mise en œuvre.
Pour les produits et matériaux relevant d'un Avis Technique, d'une qualification NF ou d'une certification, le contrôle se bornera à la vérification du marquage, et au contrôle de l'aspect et de l'intégrité des produits.
En ce qui concerne les autres matériaux, l'entrepreneur devra justifier leur conformité.
Dans le cas contraire, le maître d'œuvre pourra faire réaliser des prélèvements et des essais par un organisme de son choix, aux frais de l'entrepreneur.
Les contrôles de conformité et le cas échéant les essais, se feront dans les conditions définies aux « Documents contractuels » cités en tête du présent document.
Tous les matériaux défectueux et ceux non conformes le cas échéant, seront immédiatement remplacés.

1.2.4.8 **Échantillons**

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de toutes les fournitures qu'il envisage de mettre en œuvre.

Pour les ouvrages de grandes dimensions, l'entrepreneur pourra présenter les documentations techniques détaillées.

1.2.4.9 **Choix des teintes et/ou décors**

Les teintes et/ou les décors seront au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant pour la catégorie du matériau concerné.

1.2.4.10 **Colles, adhésifs, résines, primaires, mastics, etc.**

A. Colles et adhésifs

La colle doit être adaptée à l'envers du revêtement (par gamme, famille ou produit spécifique), ses indications doivent être mentionnées sur les conditionnements de colle.

Les colle et adhésifs utilisées en pose collée devront être conformes à la norme NF EN 14259.

B. Résines pour traitement des fissures

Le produit sera de type résine bi-composant stable, sans fluage dans le temps et dont les caractéristiques mécaniques en compression et en traction sont supérieures à celles du béton.

C. Mastics

Le produit élastomérique devra être conforme à la norme NF EN 15651-4.

Le mastic sanitaire devra être conforme à la norme NF EN 15651-3.

D. Cordon de soudure

Le cordon de soudure devra être en matériaux thermoplastiques et correspondre à la préconisation du fabricant.

E. Primaires

Il sera choisi en fonction de la porosité du support et de la compatibilité avec l'enduit de sol ou la colle, l'adhésif ou le produit de maintien du revêtement de sol.

1.2.4.11 **Protection des ouvrages accessoires métalliques**

Selon spécifications ci-après, au présent document, tous les ouvrages accessoires en métal ferreux lorsqu'ils sont acceptés par le maître d'œuvre, seront traités contre la corrosion, selon le cas par métallisation ou galvanisation.

Ces traitements devront dans tous les cas répondre aux différentes normes les concernant.

1.2.4.12 **Réaction au feu des revêtements**

Les étiquetages d'identification des produits et matériaux concernés devront toujours comporter l'indication de leur réaction au feu, attestée par un procès-verbal d'essai.

Les réactions au feu des produits et matériaux devront toujours répondre aux exigences de la réglementation de sécurité contre l'incendie, selon le type de locaux concernés.

Le maître d'œuvre a tenu compte de ces exigences dans les documents particuliers du marché

il incombera à l'entrepreneur de vérifier que les matériaux qu'il envisage de mettre en œuvre répondent bien aux exigences de la réglementation sécurité contre l'incendie du local concerné.

En tout état de cause, il incombe à l'entrepreneur et à son fournisseur, d'apporter la preuve du classement au feu du produit et matériau concerné.

L'entrepreneur devra remettre le procès-verbal de classement délivré par un organisme agréé.

1.3 **Manutention et Moyen d'accès**

1.3.1 **Manutention - Échafaudages - Agrès - Moyens de Levage**

Chaque entreprise doit le transport à pied d'œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation de ses ouvrages. Le transport à pied d'œuvre inclut :

- Le conditionnement, le chargement et le transport des matériaux jusqu'au chantier,

- Le déchargement, le colisage éventuel et les manutentions de stockage et/ou de mise en œuvre des matériaux à l'aide de tout moyen de levage adapté.

L'entreprise doit employer les moyens de levage déjà présents sur le chantier, sauf si ces derniers ne sont pas adaptés aux opérations de manutention à effectuer. Dans ce cas l'entreprise doit installer, démonter puis évacuer tous les moyens de levage nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

1.3.2 **Moyen d'accès**

L'entreprise titulaire du lot MACONNERIE GROS OEUVRE doit l'installation, l'entretien, le démontage et le repliement des moyens d'accès collectifs (escaliers, rampes, passerelles, etc.) à chaque niveau du projet conformément à la note d'organisation de chantier.

Chaque entreprise doit l'installation, le démontage et le repliement de tous les autres moyens d'accès (échafaudages mobiles, nacelles, etc.) nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

1.3.3 Échafaudage Propre

Chaque entreprise doit ses moyens de levage, échafaudages, nacelles et échelles (il est rappelé que l'utilisation de l'échelle est interdite pour une hauteur supérieure à 3 m) nécessaires à la réalisation de ses travaux.
Cependant, si certains lots interviennent sur les mêmes ouvrages, une convention inter-entreprises peut être mise en place pour permettre l'utilisation d'un seul et même échafaudage.

2 Description des ouvrages : Phase 1 - Couloir, CH 11, CH 09

2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : couloir

2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : couloir

2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : couloir

2.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : couloir

2.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : couloir

3 **Description des ouvrages : PSE n°3 revêtement sol / mur PVC pour une chambre (Option 3 : TRAVAUX INTERIEURS 1 CHAMBRE)**

3.1 **Revêtement de sol chambre**

3.1.1 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

3.1.2 **Barrière anti-remontée d'humidité**

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

3.1.3 **Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant**

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

3.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface Protecsoil® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

3.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

3.2

Revêtement de sol salle d'eau

3.2.1

Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

3.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

3.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

3.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de

grains de vinyles colorés.

- composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).

- conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.

Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : *salle d'eau*

3.2.5 Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : *salle d'eau*

3.2.6 Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

3.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubriserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

3.3 **Revêtement mural salle d'eau**

3.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

3.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

3.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

4

Description des ouvrages : PSE n°4 revêtement sol / mur PVC pour deux chambres (Option 4 : TRAVAUX INTERIEURS 2 CHAMBRES)

4.1

Revêtement de sol chambre

4.1.1

Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

4.1.2

Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
 - Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
 - Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
 - Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
 - Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
 - Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
 - Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
 - Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
 - Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre
- L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.
- Caractéristiques techniques :
- Résine époxydique bi-composant
 - Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

4.1.3

Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

4.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

4.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

4.2 Revêtement de sol salle d'eau

4.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

4.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

4.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

4.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de grains de vinyles colorés.
 - composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).
 - conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.
- Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
 - encollage selon prescriptions du fabricant,
 - soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
 - traitement des points singuliers et pénétrations,
 - profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
 - profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
 - l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
 - toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.
- Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

4.2.5 **Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant**

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

4.2.6 **Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité**

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions

pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

4.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubriserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

4.3 **Revêtement mural salle d'eau**

4.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

4.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention multicouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

4.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

5 **Description des ouvrages : PSE n°5 revêtement sol / mur PVC pour trois chambres
(Option 5 : TRAVAUX INTERIEURS 3 CHAMBRES)**

5.1 **Revêtement de sol chambre**

5.1.1 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

5.1.2 **Barrière anti-remontée d'humidité**

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

5.1.3 **Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant**

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

5.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

5.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

5.2 Revêtement de sol salle d'eau

5.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

5.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

5.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

5.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de grains de vinyles colorés.
 - composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).
 - conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.
- Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
 - encollage selon prescriptions du fabricant,
 - soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
 - traitement des points singuliers et pénétrations,
 - profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
 - profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
 - l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
 - toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.
- Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

5.2.5 **Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant**

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

5.2.6 **Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité**

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions

pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

5.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubrisserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

5.3 **Revêtement mural salle d'eau**

5.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

5.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention multicouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

5.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

6

Description des ouvrages : PSE n°6 revêtement sol / mur PVC pour quatre chambres (Option 6 : TRAVAUX INTERIEURS 4 CHAMBRES)

6.1

Revêtement de sol chambre

6.1.1

Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

6.1.2

Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

6.1.3

Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

6.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

6.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

6.2 Revêtement de sol salle d'eau

6.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

6.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

6.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

6.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de grains de vinyles colorés.
 - composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).
 - conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.
- Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
 - encollage selon prescriptions du fabricant,
 - soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
 - traitement des points singuliers et pénétrations,
 - profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
 - profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
 - l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
 - toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.
- Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

6.2.5 **Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant**

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

6.2.6 **Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité**

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions

pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

6.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubriserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

6.3 **Revêtement mural salle d'eau**

6.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

6.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention multicouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

6.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

7 Description des ouvrages : PSE n°7 revêtement sol / mur PVC pour cinq chambres (Option 7 : TRAVAUX INTERIEURS 5 CHAMBRES)

7.1 Revêtement de sol chambre

7.1.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

7.1.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

7.1.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

7.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface ProtecSol® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

7.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

7.2 Revêtement de sol salle d'eau

7.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

7.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

7.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

7.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de grains de vinyles colorés.
 - composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).
 - conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.
- Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
 - encollage selon prescriptions du fabricant,
 - soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
 - traitement des points singuliers et pénétrations,
 - profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
 - profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
 - l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
 - toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.
- Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

7.2.5 **Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant**

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

7.2.6 **Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité**

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions

pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

7.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubrisserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

7.3 **Revêtement mural salle d'eau**

7.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

7.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention multicouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

7.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

8 **Description des ouvrages : PSE n°8 revêtement sol / mur PVC pour six chambres (Option 8 : TRAVAUX INTERIEURS 6 CHAMBRES)**

8.1 **Revêtement de sol chambre**

8.1.1 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : chambre

8.1.2 **Barrière anti-remontée d'humidité**

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : chambre

8.1.3 **Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant**

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.
Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : chambre

8.1.4

Revêtement de Sol PVC Compact en Lès - U4P3E3C2 de type TARALAY IMPRESSION COMPACT Des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Le revêtement de sol PVC compact multicouche, armaturé, à couche d'usure transparente non chargée, groupe T d'abrasion, en rouleau de 2 mètres de large, de type TARALAY IMPRESSION COMPACT 33-43 (0.70 mm de couche d'usure) des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Il offre une très bonne résistance au poinçonnement statique (0,03 mm) et apporte une isolation phonique de 8 dB.

Épaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - N°certif 301-033-2

Réaction au feu : Bfl-s1

Glissance : R10

Il est doté d'un traitement de surface Protecsoil® 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches laissées par des produits tels que la Bétadine et l'éosine (aqueuses et alcooliques), les solutions hydro alcooliques ou le marqueur. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- traitement des points singuliers et pénétrations,
- profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
- profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
- l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2

Localisation : chambre

8.1.5

Remontée de sol en plinthe avec profil de finition

Travaux comprenant :

- Fourniture et mise en place d'un profil à gorge en PVC pour remontée en plinthe du revêtement décrit précédemment avec profil de finition en partie supérieur du relevé.
- Mise en place du revêtement identique à l'article précédent sol pvc compact type TARALAY IMPRESSION COMPACT sur toute la hauteur du relevé en plinthe y compris raccordement propre au profil de finition en partie supérieur
- Exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, traitement des angles rentrants et sortants etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au mètre linéaire.

Localisation : chambre

8.2 Revêtement de sol salle d'eau

8.2.1 Démolition avec soin et évacuation de revêtement de sol en PVC compris remontée en plinthe

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention muticouches possible) y compris plinthes attenantes, caniveaux et siphons situés dans l'emprise des démolitions, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- la démolition du ragréage si non adhérent,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau ragréage,
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

8.2.2 Barrière anti-remontée d'humidité

Fourniture et mise en œuvre d'une barrière anti-remontée d'humidité sous les revêtements, travaux comprenant notamment :

- Balayage des supports, nettoyage et dégraissage parfaits
- Enlèvement de toutes les aspérités et parties mal-adhérentes
- Décapage par grenailage, sablage ou rabotage des supports béton souillés ou dégradés, et dépoussiérage soigné
- Exécution de tous les travaux préparatoires nécessaires conformément aux préconisations du fabricant afin que les supports ne présentent aucune trace de laitance, de produits de cure, de salissures ou de produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses...)
- Application d'un primaire d'accrochage le cas échéant
- Application de la résine en une ou deux couches suivant préconisations du fabricant
- Cloutage sur la résine fraîche avec répartition uniformément sur la surface à refus le sable spécial préconisé par le fabricant
- Polymérisation et séchage- Traitement des relevés en plinthes sur 20 mm de hauteur
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre

L'application s'effectue avant la réalisation du ragréage du revêtement de sol collé.

Caractéristiques techniques :

- Résine époxydique bi-composant
- Sans solvant, très faible émission de COV, classé A+

Mode de métré : au mètre carré.

Localisation : salle d'eau

8.2.3 Ragréage type « P3 » sur support béton et carrelage existant

Réalisation d'un ragréage de type « P3 » sur les supports des revêtements de sol, travaux comprenant :

- Le constat du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous gravats, souillures et déchets.
- Le parfait nettoyage des supports, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage.
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application.
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers.

Le ragréage sera exécuté immédiatement avant l'application du revêtement de sol, seul le délai de séchage précisé par le fabricant devra séparer l'exécution du ragréage de la pose du revêtement.

Produit de ragréage ayant fait l'objet d'un avis technique.

Cet enduit de lissage devra absolument rattraper tous les défauts éventuels de planéité et assurer le parfait résultat pour la mise en œuvre des revêtements de sol qu'il recevra ultérieurement.

Mode de métré : au mètre carré

Localisation : salle d'eau

8.2.4 Revêtement de sol PVC pour système douche - U4-P3-E2/3-C2 - de type TARALAY ULTRA PLUS SD des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent

Revêtement de sol hétérogène, antidérapant, compact, groupe P d'abrasion, en rouleaux de type TARALAY ULTRA PLUS SD des Établissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur de 1mm, avec incrustation de grains de vinyles colorés.
 - composé de particules de cristaux minéraux et de micro pastilles antidérapantes qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement C selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R11 selon la norme DIN 51130).
 - conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches.
- Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Epaisseur totale : 2 mm.

Classement européen : 34-43.

Classement UPEC : U4-P3-E2/3-C2

Certification : QB 30 - n° 310-043.1

Réaction au feu : Bfl-s1

Traitement SANOSOL ou équivalent fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface SPARCLEAN ou équivalent.

Glissance : R11

Les travaux comprendront :

- fourniture du matériau,
 - encollage selon prescriptions du fabricant,
 - soudure des lès à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
 - traitement des points singuliers et pénétrations,
 - profilé d'angle formant gorge entre sol et cloison,
 - profil aminci entre le relevé et le revêtement mural,
 - l'exécution d'un joint à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries,
 - toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.
- Le revêtement de sol associé au revêtement mural et de l'ensemble des accessoires doit faire l'objet d'un avis technique.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

8.2.5 **Remontée formant plinthes plastiques de 0.13m hauteur - profil de diminution et cordon d'angle rentrant**

Travaux comprenant :

- le relevé du revêtement de sol PVC en plinthe, avec façon de gorge dans les angles,
- fourniture et mise en place de profilé de diminution et de cordon d'angle rentrant suivant prescription du fabricant avec remonté de choix et référence identiques au revêtement de sol,
- joints à plasticité permanente de 1ère catégorie au droit des huisseries, et toutes sujétions pour une parfaite étanchéité selon prescriptions du fabricant,
- exécution d'un cordon de soudure à la base entre le revêtement de sol et la plinthe pour étanchéité à l'eau,
- pose collée à l'aide d'un produit compatible avec la nature du support,
- toutes sujétions de pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Le revêtement de sol associé au revêtement mural et l'ensemble des accessoires doivent faire l'objet d'un avis technique.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

8.2.6 **Siphon de sol PVC (en fourniture et mise en oeuvre) compris sujétions pour réalisation de la pente et de l'étanchéité**

Travaux comprenant :

- fourniture et mise en place de bonde siphon à cloche en PVC à dessus carré de 150 mm de côté avec orifice de 80 mm de diamètre en sortie verticale avec une couverture perforée (maille anti-dérapante 19x19mm maximum) et un panier de récupération. Produit compatible avec le revêtement de sol PVC.
- y compris réglage, scellements, garnissages, joints périphériques étanches
- raccordements sur canalisation d'évacuation
- mise à la terre
- toutes sujétions pour réalisation de pente en façon de pointe de diamant en périphérie.

Travaux comprenant l'étanchéité à exécuter par bridage du revêtement de sol sur les siphons de sol y compris toutes sujétions

pour une parfaite exécution.

Mode de métré : à l'unité

Localisation : salle d'eau

8.2.7 **Profil de liaison pour seuil de porte de douche / entrée - des établissements GERFLOR ou équivalent**

Fourniture et mise en place de profilé de liaison pour seuil de porte douche / chambre des établissements GERFLOR ou équivalent, en PVC soudable, mise en oeuvre par double encollage polychloroprène, masticage autour des pieds d'hubriserie. Coloris au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au ml

Localisation : salle d'eau

8.3 **Revêtement mural salle d'eau**

8.3.1 **Dépose / Repose des équipements sanitaires (hors appareillage)**

La prestation comprendra :

- dépose avec soin des barres de relevage, miroir, porte savon et support papier... liste non exhaustive à confirmer sur place lors de la visite
- dépose avec soin de l'ensemble des fixations,
- stockage sur site ou à l'atelier
- remise en place des barres de relevage, miroir et support papier après pose du revêtement mural y compris adaptation si nécessaire
- la dépose des appareillages sanitaires tels que le WC, le plan vasque ou lavabo, le panneau de douche reste à la charge du Moa

Mode de métré : à l'ensemble

Localisation : dans salle d'eau d'une chambre

8.3.2 **Démolition avec soin et évacuation de revêtement mural en PVC**

- Démolition avec soin de revêtement en PVC en dalles, lès ou lames (attention multicouches possible) y compris plinthes attenantes, exécution au poinçon et à la massette, coupes franches aux limites de démolition,
- l'arrachage du ou des couches de revêtement y compris plinthes attenantes,
- enlèvement de la colle restante, grattage, ponçage si nécessaire,
- le ponçage et nettoyage du support pour parement prêt à recevoir un nouveau revêtement mural
- la manutention, la descente, le chargement et l'évacuation des matériaux et gravois aux décharges adaptées y compris tous frais de transports et de décharge.

Mode de métré : au m2.

Localisation : salle d'eau

8.3.3 **Revêtement mural PVC pour système douche - de type MURAL CALYPSO des établissements GERFLOR ou techniquement équivalent**

Revêtement mural multicouches, en lés de 2 m, classé feu B-s2,d0 selon la norme EN 13501, de type MURAL CALYPSO des Etablissements GERFLOR ou techniquement équivalent.

Revêtement :

- soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
- constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche colorée permettant un meilleur rendu de la soudure.
- conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les travaux comprendront :

- préparation du support par ratissage
- application d'un primaire compatible avec le support,
- fourniture du matériau,
- fourniture et mise en place de profilés caoutchouc spéciaux sur angles rentrants,
- renforts au droit des angles sortants suivant cas,
- encollage selon prescriptions du fabricant,
- sujétions d'étanchéité aux droits des passages de canalisations, y compris toutes pièces spéciales,
- soudure des lés à chaud aux joints avec cordon CR 40 ou équivalent,
- toutes sujétions pour pose, coupes, chutes, arasements, nettoyage, etc.

Teinte au choix du maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

Mode de métré : au m2.

Localisation : *salle d'eau*